

Acteur local pour l'environnement



ASSAINISSEMENT

Rapport d'activité
2020



Haganis
Environnement

MODÈLE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

SOMMAIRE

REPÈRES	4
ÉDITORIAL	5
HAGANIS, ENTREPRISE PUBLIQUE	6
• DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS	7
• LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
• RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES	9
• LA SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ	10
• QUALITÉ, ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE	10
• SERVICE CLIENTS : ÉCOUTE ET PRISE EN CHARGE DES DEMANDES	11
• CONTINUITÉ DE SERVICE DURANT LA CRISE SANITAIRE	12
• COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LE RÔLE ESSENTIEL DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC	13
LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	14
• LES COLLECTIVITÉS ASSAINIES	15
• LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LA MÉTROPOLE MESSINE	15
• LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ : INVENTAIRE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT	16
• LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT	17
LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES EFFLUENTS	18
• CONTRÔLER LES BRANCHEMENTS	19
• CONTRÔLER LES REJETS DES PROFESSIONNELS	20
• ENTRETENIR LES RÉSEAUX	21
• MAINTENIR LES OUVRAGES	22
• SURVEILLER LE COMPORTEMENT DU RÉSEAU	23
• CARTOGRAPHIER LE SYSTÈME	23

L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	24
• LE CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL DES EAUX RÉSIDUAIRES	25
• LES STATIONS D'ÉPURATION ANNEXES	28
• FAITS MARQUANTS 2020 / PROJETS 2021	28
LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES BOUES D'ÉPURATION	30
• PEU DE MATIÈRES ET BEAUCOUP D'EAU	31
• PRODUCTION ET FILIÈRES DE VALORISATION	32
• LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES	32
• LE RECYCLAGE AGRICOLE	33
LES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	34
• LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2020	35
• LES PROJETS POUR 2021	36
LES COMPTES 2020	38
• LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT	38
• LE COÛT DU SERVICE	39
• LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS	40
LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES	41

REPÈRES

- **28 administrateurs**,
dont 18 délégués Metz Métropole
- **259 agents**, dont 232 à l'exploitation
- Certification **ISO 9001 & 14001**
pour l'ensemble des activités
- Certification **ISO 50001** pour l'UVE-UVM, la STEP
et les bâtiments du siège
- **94,9 %** = performance énergétique de l'UVE
- **216 727 MWh** = énergie produite sous forme de vapeur
- **78,4 %** = taux de recyclage des collectes sélectives
Refus de tri : 21,6 %
- **66 %** = taux de valorisation en déchèteries
- **1** station d'épuration intercommunale,
3 stations communales, **4** lagunes
- **1 444 km** d'égouts (EU + EP),
145 stations de relèvement, **126** bassins
- **25,4 millions de m³** d'eaux usées épurés
- **1,14 € ht/m³** = redevance assainissement

ÉDITO

Continuité de service

2020 fut marquée par la gestion des activités en période de Covid-19. La continuité de service fut le maître-mot pour répondre aux besoins essentiels de la population en matière de salubrité publique, tout en protégeant les agents.

L'UVE ainsi que la PAVD, intégrant la déchèterie dédiée aux professionnels, ont continué leur activité au même rythme, sans discontinuité. Le mix présentiel / télétravail a permis la continuité de service au sein de la STEP et des services administratifs dans des conditions plus que satisfaisantes tout en maintenant des performances équivalentes à une situation normale. L'UTM et les déchèteries ont repris l'activité fin avril, dès que les autorités l'ont permis.

Les chantiers d'assainissement programmés ont été réalisés, dans le respect des gestes barrières. En particulier, le chantier d'envergure de raccordement de La Maxe a progressé dans les temps pour une finalisation au printemps 2021.

L'organisation mise en place par HAGANIS et le dévouement de l'ensemble des collaborateurs ont particulièrement été salués par les élus locaux, et en particulier le conseil d'administration.

Niveau de performances maintenu, contrôles renforcés

La performance énergétique de l'UVE atteint 94,9%. Grâce à la production issue de la combustion des 110 000 tonnes de déchets ménagers, 216 727 MWh sont ainsi livrés en 2020 pour alimenter le réseau de chauffage urbain de la métropole messine.

Ces résultats permettent à l'UVE d'appartenir à la catégorie des installations à Haute Performance Énergétique.

En matière d'assainissement, les rendements épuratoires sont excellents, les consommations de réactifs et d'électricité sont maîtrisées. La performance énergétique de la station d'épuration est également remarquable, avec un ratio énergie consommée / dépollution réalisée de 1,75 kWh/kg DBO₅ traité.

La STEP d'HAGANIS a été sollicitée en fin d'année pour rejoindre le réseau national OBÉPINE, chargé d'analyser la présence du virus Covid-19 dans les eaux usées. Les prélèvements sont réalisés en interne pour être analysés dans un laboratoire spécifique.

Afin de garantir la valorisation des boues, HAGANIS a renforcé leur traitement par une hygiénisation de manière à répondre aux nouvelles exigences réglementaires. 100% des boues produites en 2020 ont ainsi pu être valorisées.

Les audits de certification Qualité-Environnement et Énergie, garants de la démarche d'amélioration continue d'HAGANIS ont été maintenus et réalisés à distance, avec succès.

Modernisation intégrale de l'Unité de Tri des Matériaux

Avec la modernisation du centre de tri, la Métropole de Metz conserve et renforce son savoir-faire en matière de tri de déchets, les emplois sont préservés et les conditions de travail améliorées. Pour les habitants, l'objectif est de simplifier le geste de tri.

Les atouts sont nombreux, tant d'un point de vue écologique, que social et économique, la proximité des lieux de collecte et de l'UVE limitant les transports.

La réalisation des phases études et travaux est planifiée en 2021, pour une mise en service industrielle début 2022.

Avec la modernisation du centre de tri d'HAGANIS, la Métropole messine reste un maillon fort de l'économie circulaire.

Marc SEIDEL

Président du Conseil d'Administration

Daniel SCHMITT

Directeur général



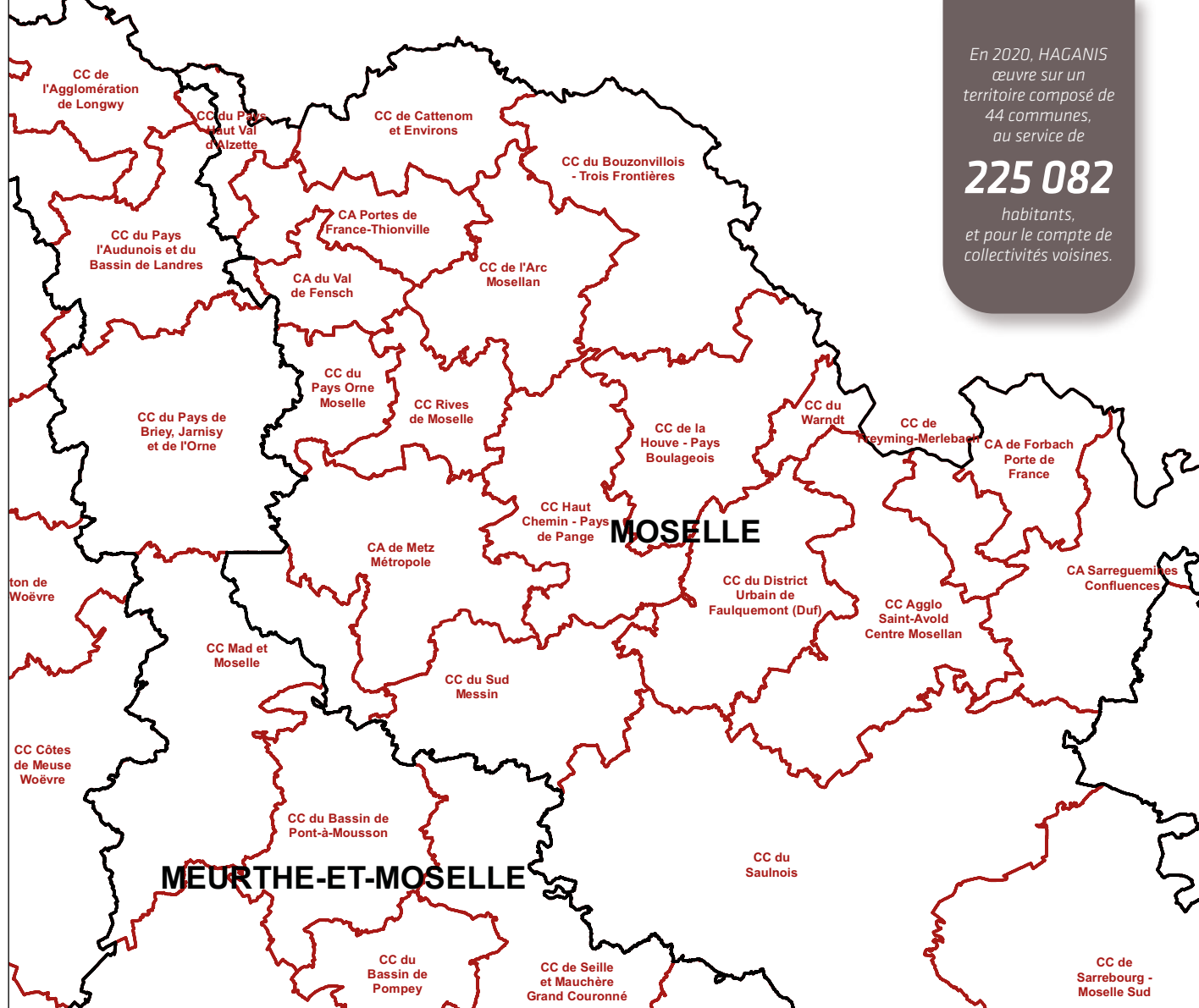
A photograph of a modern, multi-story building with a light-colored facade and large windows. The HAGANIS logo, consisting of a stylized green and blue circular emblem above the word 'HAGANIS' in a bold, sans-serif font, is prominently displayed on the upper part of the building. In the foreground, there is a paved area, a concrete curb, and some green plants. To the right, a large bush of bright pink roses is visible. A white barrier with a red stripe is partially seen in the lower right.

HAGANIS est un établissement public, une entreprise originale en charge de services publics industriels. Régie de Metz Métropole, HAGANIS est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

HAGANIS, entreprise publique

Ce statut permet d'allier les valeurs de service public et les règles de gestion et de contrôle des établissements publics, avec l'autonomie et la souplesse de fonctionnement nécessaires à la conduite d'activités industrielles complexes.

Ainsi, les qualités opérationnelles de l'entreprise sont mises en œuvre dans le cadre adapté aux enjeux locaux, dans une logique prioritaire de satisfaction des besoins des habitants.



En 2020, HAGANIS œuvre sur un territoire composé de 44 communes, au service de

225 082

habitants, et pour le compte de collectivités voisines.

DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS À L'ENVIRONNEMENT

HAGANIS assure la gestion et l'exploitation technique et commerciale des services confiés par Metz Métropole pour le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages d'une part, et d'autre part pour l'assainissement. Outre ces missions statutaires, HAGANIS a la faculté d'assurer des prestations pour le compte d'autres collectivités, d'entreprises ou de particuliers.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

- HAGANIS assure les traitements nécessaires à la valorisation ou à l'élimination des déchets produits par les ménages, ainsi que d'autres déchets non dangereux des entreprises. Pour cela, elle exploite plusieurs sites sur le territoire de Metz Métropole :
- Le Centre de Valorisation des Déchets, composé d'une unité de valorisation énergétique des déchets ménagers, d'une unité de tri des matériaux et des emballages à recycler, et d'une unité de valorisation des mâchefers,
- huit déchèteries,
- la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD), hébergeant notamment une déchèterie destinée aux professionnels.
- l'Unité de Traitement des Déchets Inertes

L'ASSAINISSEMENT

Sur le territoire de Metz Métropole, HAGANIS programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées. Pour ce qui concerne les eaux de pluie, leur collecte est une compétence gérée directement par Metz Métropole. HAGANIS assure la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour la métropole messine.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

HAGANIS est administrée par un conseil d'administration formé de deux collèges : 18 membres élus par le conseil de Metz Métropole en son sein, et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation en regard du service. Suite aux élections municipales de mars 2020 et au renouvellement du conseil de la métropole, la composition du conseil d'administration a évolué. Installé le 23 septembre 2020, le conseil a réélu Marc Seidel à sa présidence.

LES DÉLÉGUÉS DE METZ MÉTROPOLÉ

- François CARPENTIER (Maire de Cuvry),
2^e Vice-Président,
- Daniel DEFAUX (Maire de Plappeville),
- Bertrand DUVAL (Maire de La Maxe),
- Philippe GLESER (Maire de Lorry-lès-Metz),
- François GROSDIDIER (Maire de Metz),
- François HENRION (Maire d'Augny),
3^{ème} Vice-Président,
- Thierry HORY (Maire de Marly),
- Véronique KREMER (Adjointe au Maire de Montigny-lès-Metz),
- Frédérique LOGIN (Maire d'Amanvillers),
- Martine NICOLAS (Adjointe au Maire de Metz),
- Roger PEULTIER (Maire de Rozérieulles),
- Alain PIERRET (Adjoint au maire de Woippy),
- Christophe PRÉVOST (Adjoint au Maire de Saint-Julien-lès-Metz),
- Nathalie SPORMEYEUR (Maire de Saulny),
- Michel TORLOTING (Maire de Gravelotte),
- Bruno VALDEVIT (Maire d'Ars-sur-Moselle),
1^{er} Vice-Président,
- Isabelle VIALLAT (Adjointe au Maire de Metz),
- Julien VICK (Adjoint au Maire de Metz).

LES PERSONNES QUALIFIÉES

- Djemel BENKERROUM,
- Claude BERTSCH,

- René DARBOIS,
- Emmanuel LEBEAU,
- Michel LISSMANN,
- Sébastien MANGIN,
- Eric MEUX,
- Serge RAMON,
- Philippe RENAULD,
- Marc SEIDEL, Président.

LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

La commission d'appels d'offres a pour rôle, en application du Code de la commande publique, de vérifier la validité des candidatures et la compétitivité des offres, avant d'attribuer les marchés.

Cette commission est présidée par Daniel SCHMITT, directeur général et représentant légal d'HAGANIS. Elle est constituée de Messieurs BERTSCH, CARPENTIER, PIERRET, RAMON et RENAULD, (titulaires), Madame VIALLAT, Messieurs DARBOIS, GLESER, PRÉVOST et SEIDEL (suppléants).

La commission des finances et des investissements est chargée de l'examen des comptes et de la préparation du budget.

Elle examine aussi les principales options des choix d'investissement. Elle est constituée de Messieurs BERTSCH, CARPENTIER, DARBOIS, DEFAUX, LEBEAU, PIERRET, RAMON, RENAULD, SEIDEL, TORLOTING et VALDEVIT.

Le Conseil
d'Administration
compte

28

membres
élus et personnes
qualifiées. Il
est présidé par
Marc Seidel.

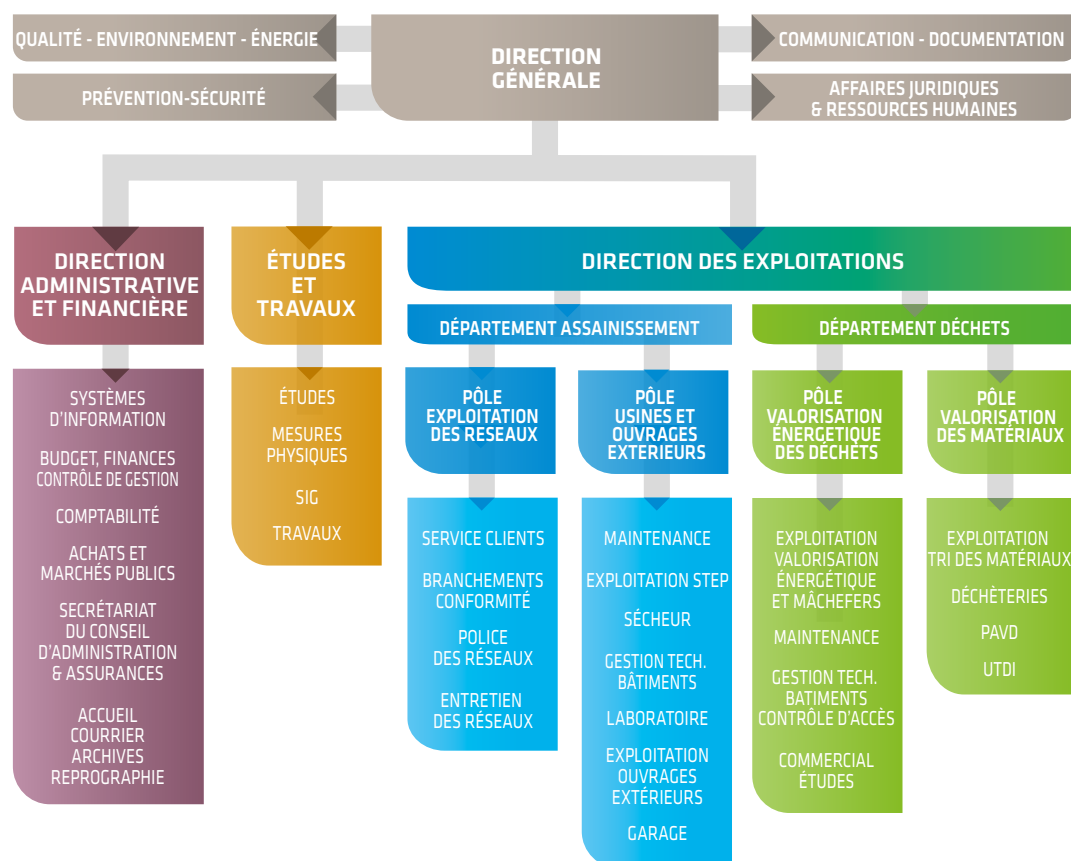


RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

Entreprise de développement durable, HAGANIS développe sa politique de ressources humaines autour de cinq axes :

- **la formation continue**, avec plus de 3 500 heures et toujours un effort soutenu sur les formations à la sécurité avec 3% de la masse salariale consacrée à la formation pour une obligation légale de 1%.
En 2020, malgré la période de confinement suivie de la période estivale ne permettant pas l'organisation des formations, 80% des formations prévues au plan ont néanmoins pu être réalisées grâce à la contribution de l'ensemble des services.
- **l'insertion professionnelle**, par le recrutement des agents issus de l'intérim sur des postes d'opérateurs de tri.
- **la mobilité interne** pour faire face aux contraintes physiques rencontrées par certains agents et permettre des évolutions professionnelles.
- **la polyvalence de ses agents**, à la fois dans un souci d'optimisation des tâches et d'efficacité, mais aussi pour développer les compétences et l'attractivité des postes.
- **l'accueil de stagiaires ou apprentis**.

Effectif au 31/12/2020	259
Salariés	183
dont nombre d'agents détachés	1
Fonctionnaires mis à disposition	75
Agents Assainissement	124
Agents Déchets	108
Agents Services supports	26
Formation continue 2020	
Nombre d'heures de formation continue	3 523
dont heures de formation Sécurité	2 364
Nombre d'agents concernés	183
Part de la masse brute salariale consacrée à la formation	3 %
Stagiaires ou apprentis accueillis	23





SÉCURITÉ

LA SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ

La sécurité des hommes au travail reste le premier chantier prioritaire d'HAGANIS, inscrit dans sa politique Qualité-Sécurité-Environnement-Énergie. De nombreuses actions de sensibilisation et de prévention sont menées sur le terrain et des travaux réguliers sur les process viennent sans cesse améliorer la sécurité des agents.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée au Covid-19.

GÉRER LA CRISE SANITAIRE

HAGANIS s'est immédiatement organisée afin de protéger la santé des agents tout en assurant la continuité de ses activités, services publics essentiels à la salubrité publique de la Métropole et de ses collectivités partenaires. Dès le début, la cellule de crise a travaillé en collaboration avec les différents pôles, tant techniques qu'administratifs, pour réviser et déployer le Plan de Continuité d'Activité.

Les mesures d'organisation pour réduire le nombre de personnes en contact ont permis de maintenir l'activité d'HAGANIS dans des conditions de sécurité pour l'ensemble du personnel : arrivées décalées des agents, définition de jauges pour les réfectoires, les vestiaires et les salles de réunion, mise en place du télétravail. Par ailleurs les agents ont été dotés de masques et du gel hydroalcoolique a été mis à disposition dans les services.

ÊTRE PRÉSENT SUR LE TERRAIN

Les Visites Hiérarchiques de Sécurité maintiennent la vigilance sur le respect des règles de sécurité. Elles sont un des piliers de la politique de prévention d'HAGANIS. Malgré le contexte sanitaire, les encadrants les ont réalisées.

Toutes les décisions et consignes liées au Covid-19 ont également été commentées et accompagnées sur le terrain par les encadrants, permettant ainsi de garantir la sécurité de tous.

Actions Prévention-Sécurité 2020

Nombre de visites hiérarchiques de sécurité	120
Nombre de quarts d'heure sécurité	2
Travaux d'amélioration de la sécurité des installations	433 455 €

QUALITÉ, ENVIRONNEMENT et ÉNERGIE

La protection de l'environnement et la qualité des services rendus aux habitants et aux collectivités étant essentielles, HAGANIS s'inscrit naturellement dans une démarche méthodique de développement durable et une dynamique d'économie circulaire.



UVE-STEP

UNE LOGIQUE CERTIFIÉE

HAGANIS est certifiée ISO 9001 (Qualité) et ISO 14001 (Environnement) pour l'ensemble de ses activités. Un engagement de près de 20 ans pour améliorer en continu le service rendu aux habitants, au meilleur coût, tout en préservant l'environnement et la sécurité des personnes et des installations.

Consciente de l'importance croissante du volet énergie dans les enjeux climatiques et en cohérence avec ses actions pour l'environnement, HAGANIS est à présent certifiée ISO 50001 (Énergie) pour son Unité de Valorisation Énergétique, son Unité de Valorisation des Mâchefers, sa station d'épuration principale et les bâtiments de son siège.

DES PERFORMANCES RECONNUES

La performance énergétique de l'UVE, supérieure à 90%, lui permet d'appartenir à la catégorie des installations à Haute Performance Énergétique. La certification ISO 50001 permet par ailleurs aux collectivités clientes de bénéficier d'une taxe réduite sur le traitement de leurs déchets à l'UVE.

En assainissement, les excellents rendements épuratoires et la maîtrise des consommations de réactifs et d'électricité situent la station d'épuration principale de Metz Métropole à un haut niveau de performance sur le plan national.

UN ENGAGEMENT PARTAGÉ

Le Directeur Général partage son engagement Qualité, Sécurité, Environnement et Énergie avec l'ensemble du personnel, les clients, les fournisseurs et leurs sous-traitants.

Ainsi, tout intervenant sur les sites, ou à l'extérieur pour le compte d'HAGANIS, est tenu de se conformer strictement à la réglementation relative à la sécurité et à l'environnement. HAGANIS veille particulièrement à la propreté des chantiers, à l'évacuation des déchets et à la remise en état des sites après chaque intervention.



Audit ISO 50001
de l'UVE
réalisé en distanciel
(novembre 2020)

SERVICE CLIENTS : ÉCOUTE ET PRISE EN CHARGE DES DEMANDES

Porte d'entrée unique d'HAGANIS, le Service Clients prend en charge les demandes d'intervention, d'information et les signalements émis par les habitants et les collectivités, tant en matière d'assainissement que de traitement des déchets. Il traite les demandes, qui arrivent par téléphone (numéro unique), courrier ou courriel. Il assure l'enregistrement informatisé, la réponse coordonnée, le suivi et la résolution de la demande. Dans la plupart des cas, HAGANIS intervient dans la demi-journée qui suit la requête.

Contacts enregistrés par le service Clients

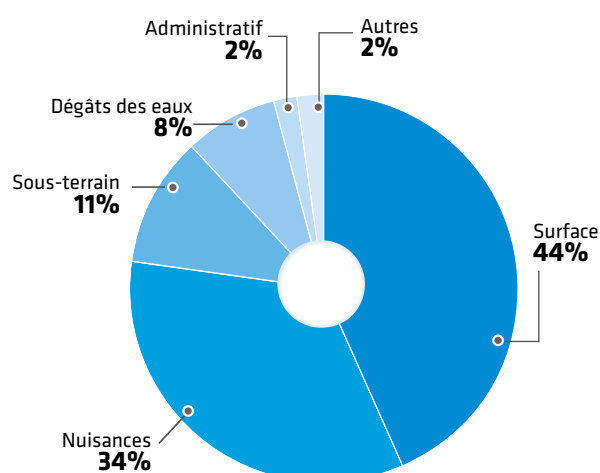
Nombre de contacts	4 144	
pour l'assainissement	751	18%
pour le traitement des déchets	3 393	82%



QUALITÉ

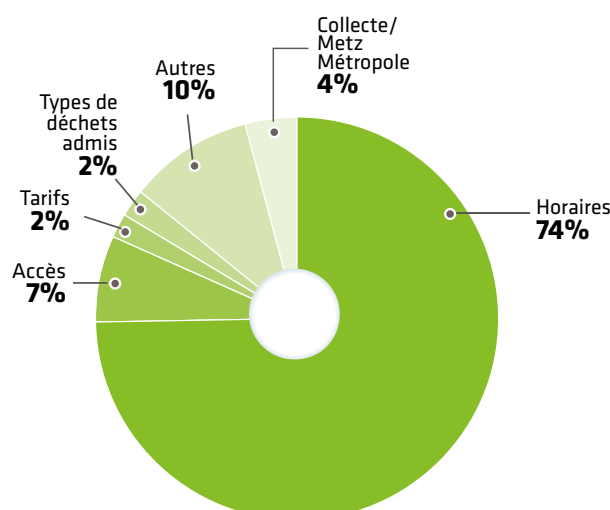
Contacts pour l'Assainissement

Total Satisfactions spontanées	6	1%
Total Demandes	160	21%
Total Signalements ne concernant pas HAGANIS (collectivités, usagers...)	123	16%
Total Signalements concernant HAGANIS	462	62%
dont Problèmes de surface	202	44%
dont Nuisances	155	34%
dont Sous-terrain	50	11%
dont Dégâts des eaux	39	8%
Administratif	8	2%
dont Autres	8	2%



Contacts pour le Traitement des déchets

Total Signalements	31	1%
Total Satisfactions spontanées	6	0%
Total Demandes	3 356	99%
dont Horaires	2 595	74%
dont Types déchets admis	85	2%
dont Services proposés	3	0%
dont Accès	254	7%
dont Tarifs	61	2%
dont Autres	336	10%
dont Collecte Metz Métropole	155	4%
Total Demandes Déchets	3 489*	100%



*une demande peut porter sur plusieurs thèmes

CONTINUITÉ DE SERVICE DURANT LA CRISE SANITAIRE

L'organisation mise en place au sein d'HAGANIS pendant et au-delà de la période de confinement a permis de protéger la santé de tous les agents tout en assurant la continuité des activités essentielles à la salubrité publique de la Métropole et des collectivités partenaires.

EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

Les services d'exploitation et de maintenance des installations ont continué à fonctionner durant toute cette période de crise sanitaire :

- 7 jours/7 et 24h/24 à l'Unité de Valorisation Énergétique
- dans le cadre de roulements pour la Station d'épuration et l'Entretien des réseaux

Un accueil physique a été maintenu durant toute la période de crise pour permettre l'accueil des entreprises, des livraisons de pièces ou de réactifs indispensables à la continuité des activités.



TÉLÉTRAVAIL

Au niveau des services administratifs (Service Clients, Ressources Humaines, Marchés Publics, Comptabilité, Communication...) le télétravail a immédiatement été mis en œuvre, grâce à l'efficacité du service Informatique, de manière à garantir le paiement des entreprises prestataires et le traitement des demandes des usagers.

MOBILISATION EN DÉCHÈTERIES

La déchèterie réservée aux professionnels est restée opérationnelle pendant toute la période de confinement pour permettre aux artisans en activité de continuer à évacuer leurs déchets de chantier.

Les déchèteries, fermées au public au début de la crise en raison de l'interdiction des déplacements, ont réouvert le 27 avril suite à l'autorisation de la Préfecture de la Moselle.

Comme sur tout le territoire national, l'affluence en déchèteries lors de la réouverture a été très forte malgré l'ouverture immédiate de toutes les déchèteries et sur toutes les plages horaires habituelles.



ORGANISATION ADAPTÉE À L'UTM



Le centre de tri a repris ses activités le 27 avril, en parallèle de la reprise de la collecte des déchets recyclables, en concertation avec Metz Métropole.

Des mesures strictes de protection sanitaire ont été appliquées : arrivées décalées dans les vestiaires et dans les cabines, dotation individuelle de casquette avec visière et masques, protocoles sanitaires stricts à l'occasion de la prise de poste et des pauses.

Pour maîtriser les flux importants et compenser le temps consacré à la mise en place des équipements, les opérateurs de tri ont compensé avec des heures supplémentaires et complémentaires.

COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LE RÔLE ESSENTIEL DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

La stratégie de communication d'HAGANIS a pour objectif de promouvoir ses performances en cohérence avec la politique QSEÉ, tout en participant à une sensibilisation citoyenne à la protection de l'environnement.

La crise sanitaire a mis en avant plus que jamais le caractère essentiel des missions d'HAGANIS en matière de salubrité publique et de services rendus aux habitants.

La crise sanitaire a contraint HAGANIS à suspendre les visites de ses sites, ouverts habituellement aux partenaires, écoles et grand public. De même, les événements tels que Metz Plage et le Marathon Metz Mirabelle, auxquels HAGANIS participe en tant que partenaire, n'ont pas eu lieu en 2020.

Les sollicitations de la part des médias ont été nombreuses durant cette période, notamment au sujet des déchèteries. Des articles concernant HAGANIS sont parus dans le Républicain Lorrain, ainsi que des interviews sur Vià Moselle et France Bleu Lorraine. La SMACL, mutuelle d'assurance des collectivités locales qui assure les installations dont le centre de tri, a également sollicité HAGANIS pour témoigner de sa gestion de la crise.

Un article de fond dans le Républicain Lorrain a par ailleurs été consacré à la baisse de la redevance assainissement, un second a expliqué les travaux d'assainissement de La Maxe, chantier d'envergure.

COLLECTE ZÉROGASPI AVEC EMMAÜS

En 2020, le programme «Zéro Déchet Zéro Gaspillage» a été renouvelé entre Metz Métropole, Emmaüs et HAGANIS, intégrant une trêve hivernale, entre début novembre et fin mars.



Dans le contexte lié au Covid-19, les collectes ZéroGaspi ont repris en juillet. Ainsi au cours des 13 collectes réalisées en 2020 aux abords des déchèteries de Marly, Metz-Nord, Ars-sur-Moselle et Metz-Magny, Emmaüs a récupéré 14,74 tonnes d'objets pour leur donner une seconde vie



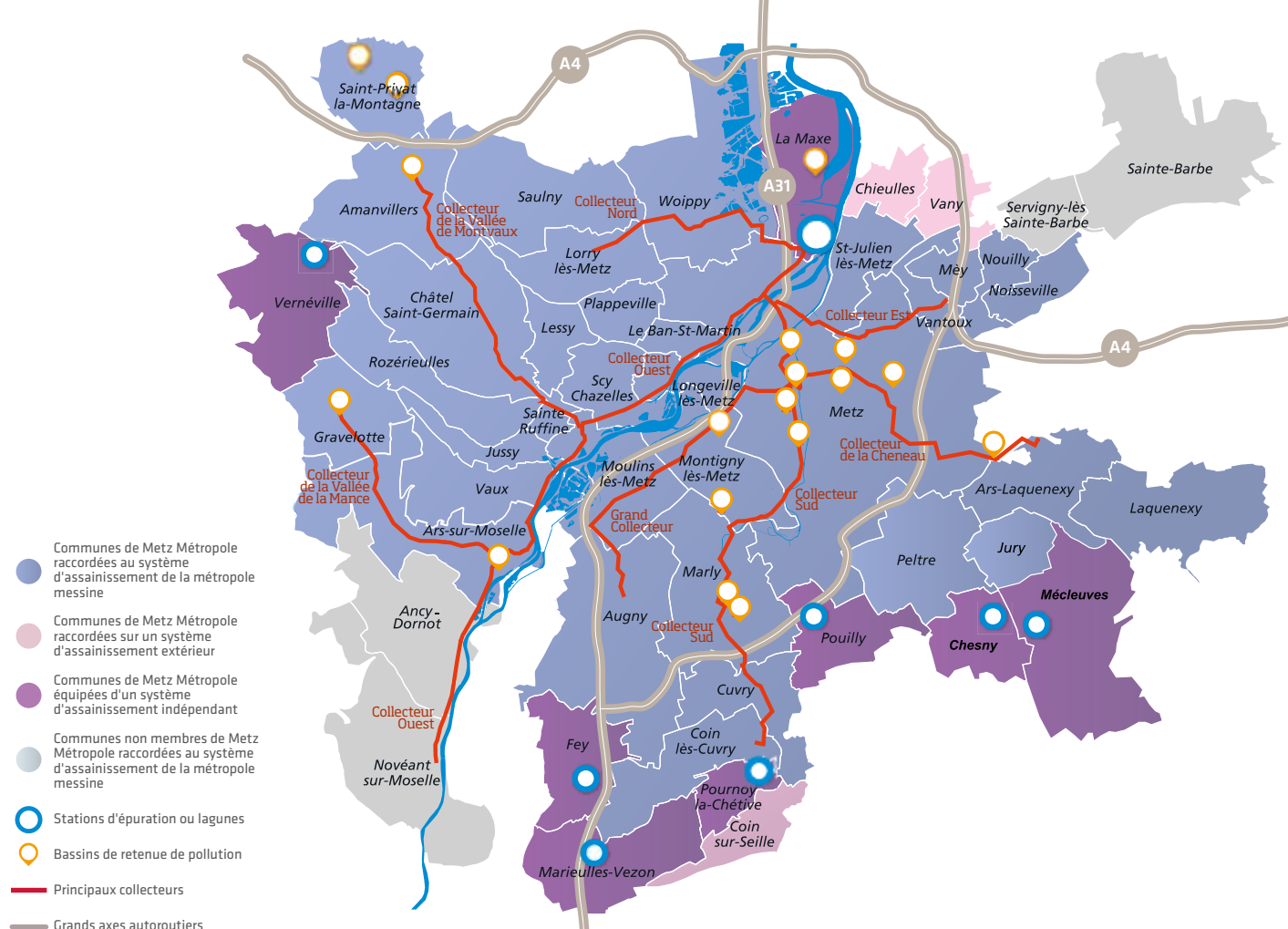
Christine SCHEFFER, chauffeur hydrocureur au service Entretien des réseaux, a représenté HAGANIS, aux côtés de Nicolas LEMOINE, pour la campagne de remerciement réalisée par Metz métropole.



Depuis la création du premier syndicat intercommunal d'assainissement (le SIAAM), en 1967, le système d'assainissement de la métropole messine a été

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

essentiellement constitué de réseaux de collecte connectés au centre principal de traitement des eaux résiduaires implanté à l'aval de la métropole, à proximité du port de Metz, sur le ban communal de La Maxe. Au fil des années, avec le développement du Sivom (ex-SIAAM), puis la création et l'extension de Metz Métropole, la coopération intercommunale a élargi son périmètre. Le réseau d'assainissement s'étend et les ouvrages de traitement se diversifient.



LES COLLECTIVITÉS ASSAINIES

Pour toutes les communes de Metz Métropole, HAGANIS assure l'ensemble des opérations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées, qu'il s'agisse d'exploitation ou d'investissement.

Toutefois, trois communes doivent être distinguées : Coin-sur-Seille, Chieulles et Vany sont membres de Metz Métropole, mais historiquement, Coin-sur-Seille est raccordée aux réseaux du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Seille Aval et Chieulles ainsi que Vany à ceux de la Communauté de Communes Rives de Moselle. Ces organismes épurent leurs eaux. À ce titre, HAGANIS leur verse une rémunération.

Par ailleurs, quatre communes non membres de la métropole messine (Sainte-Barbe, Servigny-lès-

Sainte-Barbe, Ancy-Dornot, Novéant-sur-Moselle) sont raccordées au système d'assainissement de Metz Métropole. Pour elles, HAGANIS assure donc le transport et le traitement de leurs eaux, la maintenance et l'entretien des ouvrages, ainsi que le contrôle des raccordements et des rejets dans les réseaux. Une partie de la redevance d'assainissement payée par les usagers concernés rémunère HAGANIS. Des conventions établies avec chaque collectivité précisent les conditions techniques et financières des prestations.

Enfin, une convention engage HAGANIS auprès de la communauté de communes Mad et Moselle pour l'entretien et la maintenance du poste anti-crues de la zone St-Jean, à Jouy-aux-Arches.

LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LA MÉTROPOLE MESSINE

Dans la métropole messine, comme dans de nombreuses agglomérations françaises, le réseau d'assainissement est de deux sortes : unitaire ou séparatif. Certains collecteurs ont été construits selon un mode "unitaire" qui mélange les eaux usées et les eaux de pluie dans une seule conduite. Les réseaux les plus récents sont conçus généralement selon le mode "séparatif" et comportent deux conduites spécialisées : une pour les eaux usées, l'autre pour les eaux de pluie.

Outre de nombreuses stations de relèvement des eaux, des bassins ponctuent le réseau et régulent les flux. Les collecteurs passent en siphon sous la rivière Seille et les bras de la Moselle, pour parvenir au poste de relevage du Pont Mixte et rejoindre les collecteurs de la rive gauche. Toutes ces conduites (égouts "unitaires" et égouts "eaux usées") aboutissent au centre principal de traitement des eaux résiduelles, à proximité du Port de Metz (en règle générale, les canalisations pluviales se jettent directement dans le milieu naturel).

1 444

km d'égouts
composent
le réseau
d'assainissement
de Metz
Métropole.

LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ : INVENTAIRE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

1444 kilomètres, c'est la longueur des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales de Metz Métropole, exploités par HAGANIS. Chaque année, la régie intègre quelques linéaires de réseaux jusque-là sur le domaine privé ou de nouvelles canalisations créées. HAGANIS entretient également les réseaux de quatre communes clientes, soit 33 km.

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
AMANVILLERS	14 306	13 513	1 755	29 574
ARS-LAQUENEXY	9 604	4 770	2 257	16 631
ARS-SUR-MOSELLE	19 617	10 570	3 427	33 614
AUGNY	14 946	11 237	560	26 743
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	13 374	10 033	0	23 407
CHESNY	2 398	1 706	1 052	5 155
CHIEULLES	3 437	3 416	0	6 853
COIN-LÈS-CUVRY	4 688	4 270	756	9 714
COIN-SUR-SEILLE	1 397	478	2 362	4 237
CUVRY	7 527	5 478	604	13 608
FEY	2 361	1 501	4 229	8 091
GRAVELOTTE	4 299	3 972	2 240	10 511
JURY	6 846	6 577	0	13 423
JUSSY	3 306	2 328	1 029	6 662
LA MAXE	6 214	6 277	1 879	14 370
LAQUENEXY	5 876	3 171	2 386	11 434
LE BAN-SAINT-MARTIN	12 168	16 907	18	29 093
LESSY	3 908	3 594	2 096	9 598
LONGEVILLE-LÈS-METZ	13 728	14 203	0	27 931
LORRY-LÈS-METZ	10 361	9 792	38	20 191
MARIEULLES-VEZON	4 515	3 205	4 197	11 917
MARLY	58 518	59 694	10 175	128 387
MÉCLEUVES	5 802	5 559	5 481	16 842
METZ	175 491	197 789	137 734	511 014
MEY	2 753	1 655	0	4 408
MONTIGNY-LÈS-METZ	35 604	38 304	22 122	96 030
MOULINS-LÈS-METZ	21 515	20 524	93	42 132
NOISSEVILLE	1 701	3 122	4 208	9 031
NOUILLY	6 413	4 423	0	10 836
PELTRE	8 850	7 396	6 873	23 119

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
PLAPPEVILLE	14 133	12 928	0	27 061
POUILLY	1 170	1 705	3 446	6 321
POURNOY-LA-CHÉTIVE	3 589	3 884	0	7 473
ROZÉRIEULLES	8 202	9 012	0	17 214
SAINTE-RUFFINE	3 528	2 854	0	6 382
SAINT-JULIEN-LÈS-METZ	11 774	12 576	6 055	30 405
SAINT-PRIVAT-LA-MGNE	3 664	620	10 442	14 726
SAULNY	10 077	10 385	0	20 461
SCY-CHAZELLES	13 311	12 920	0	26 231
VANTOUX	5 269	4 626	588	10 483
VANY	2 638	2 981	1 090	6 709
VAUX	5 535	5 670	1 046	12 251
VERNÉVILLE	2 040	1 947	2 372	6 359
WOIPPY	40 255	36 070	930	77 255
TOTAUX	606 711	593 643	243 539	1 443 893
	42 %	41 %	17 %	100 %

LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

307 ouvrages d'assainissement sont répartis sur le réseau. Ils participent de son bon fonctionnement, relevant les effluents, régulant le débit entre temps sec et temps de pluie et épurant les eaux usées.

L'achèvement de lotissements, l'intégration de leurs voiries et de leurs bassins de rétention liés ou la mise hors service de certains équipements font évoluer l'inventaire de ces ouvrages.

Ouvrages d'assainissement sur le réseau	307
Stations de relèvement des eaux usées	130
Station de relèvement des eaux pluviales	11
Stations de relèvement des eaux unitaires	4
Bassins de retenue de pollution (Mazelle...)	18
Postes de crues	10
Siphons	18
Bassins d'orage (lacs Symphonie, Ariane...)	108
Stations d'épuration ou lagunes	8





Première étape du dispositif d'assainissement : le réseau. Depuis la conformité des branchements et des effluents qui y pénètrent jusqu'à la maintenance des différents ouvrages en passant par

LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES EFFLUENTS

l'entretien des canalisations de toutes tailles, les équipes d'HAGANIS s'attachent, au quotidien, au bon fonctionnement du réseau. Ce monde souterrain, peu visible mais d'une grande technicité, nécessite de nombreuses compétences. Objectif : préserver le bien-être de tous et protéger la ressource naturelle.



CONTRÔLER LES BRANCHEMENTS

Le service Branchements-Conformité a pour rôle de contrôler le bon raccordement des installations sanitaires des habitations aux réseaux publics d'assainissement (les eaux usées dans les réseaux d'eaux usées et les eaux de pluie dans les réseaux d'eaux pluviales). Ces contrôles ne comprennent pas la réalisation d'un diagnostic des canalisations intérieures de l'habitation (état, matériaux).

De l'instruction d'un permis de construire pour une construction neuve au contrôle de la réalisation sur le terrain, en passant par des visites-conseil et la pose de branchements, l'équipe d'HAGANIS est au contact des habitants pour apporter son expertise.

Bilan de l'activité BRANCHEMENTS-CONFORMITÉ 2020

Nombre de permis de construire AC instruits	423 (aucun avis défavorable)
Nombre de déclarations préalables AC instruites	53
Nombre de permis d'aménager AC instruits	18 (aucun avis défavorable)
Nombre de permis de démolir AC instruits	14
Nombre de certificats d'urbanisme AC délivrés	40
Nombre d'interventions de conformité	1 046
<i>Dont visites de contrôle</i>	780
<i>Dont visites-conseils</i>	142
Nombre de branchements créés	141
Nombre de permis de construire ANC instruits	10 (dont 2 avis défavorables)
Nombre de permis d'aménager ANC instruits	1 (aucun avis défavorable)
Nombre de permis de démolir ANC instruits	0
Nombre de déclarations préalables ANC instruites	0
Nombre de certificats d'urbanisme ANC délivrés	7
Nombre de contrôles des équipements ANC	63



En mettant un colorant dans les évacuations des habitations, les équipes de Branchements-Conformité vérifient le bon raccordement des habitations au réseau d'assainissement. Ici, à Chieulles.

CONTRÔLER LES REJETS DES PROFESSIONNELS

Le service Police des Réseaux mène des actions de sensibilisation, de prévention, de contrôle et donne des prescriptions aux professionnels pour éviter tout déversement de pollution dans les réseaux d'assainissement. Il délivre des autorisations de rejet, se charge à la fois de la conformité des branchements et des effluents, ainsi que du contrôle

des installations de prétraitement, notamment chez les restaurateurs et les garagistes.

Le service intervient aussi sur des pollutions constatées dans le réseau ou susceptibles de l'affecter. Il recherche l'origine de la pollution et identifie le pollueur.



204

contrôles
de conformité ont
été effectués chez
des professionnels
(restaurateurs,
garagistes,
industriels...)



79 %
des pollueurs
ont été identifiés

Bilan de l'activité POLICE DES RÉSEAUX 2020

Nombre de contrôles de conformité chez les professionnels	204
<i>dont non conformes</i>	43
Nombre d'établissements ayant une activité professionnelle recensés par HAGANIS	1 475
<i>dont établissements bénéficiant d'une autorisation de rejet (arrêté)</i>	247
<i>dont établissements classés «assimilés domestiques»</i>	761
Nombre de contrôles de conformité chez les pros soumis à autorisation	26
<i>dont non conformes</i>	8
Nombre d'incidents-pollution signalés	41
Nombre de pollutions effectivement constatées	24
<i>Pollution par hydrocarbures et dérivés</i>	7
<i>Pollution par rejet des eaux usées au milieu naturel</i>	9
<i>Pollution par rejet de peinture</i>	2
<i>Pollution par rejet de graisse alimentaire</i>	2
<i>Pollutions diverses</i>	5
Nombre de pollueurs identifiés	19 (79%)
Nombre de communes affectées par une pollution	14
Nombre d'interventions facturées	4

ENTREtenir LES RÉSEAUX

GRÂCE AUX ÉGOUTIERS DE FOND

Si l'une des missions des égoutiers de fond reste le curage et le contrôle des égouts "visitables" (c'est-à-dire d'un diamètre supérieur à 1,50 m), d'autres activités essentielles au fonctionnement du réseau d'assainissement leur incombent.

Pour pallier les problèmes engendrés notamment par la présence surabondante de lingettes dans le réseau, les égoutiers de fond effectuent des nettoyages préventifs, à intervalles réguliers, des stations de pompage (d'une fois par mois à une fois par an).

Ils effectuent par ailleurs la surveillance et le nettoyage des anti-flottants, des grilles pluviales et des déversoirs d'orage sensibles.

La sécurisation de l'égout pour permettre à des entreprises d'accéder à leurs installations souterraines, ainsi que les campagnes de dératisation constituent également les autres activités des égoutiers de fond.



GRÂCE AUX HYDROCUREURS

De diamètre plus faible que les égouts "visitables", les autres canalisations du réseau de Metz Métropole, auxquelles s'ajoutent le réseau des 4 communes clientes, sont entretenues depuis la voirie à l'aide de camions hydrocureurs. Les équipes interviennent également pour déboucher des branchements, vider des fosses septiques mais aussi, en appui des égoutiers de fond, pour nettoyer les stations de relèvement des eaux usées.

GRÂCE À DES PETITES RÉPARATIONS

Enfin, l'entretien du réseau implique les réalisations de petites réparations, sur les canalisations, sur les tampons, les regards, les avaloirs... Ces interventions sont pratiquées en interne (maçons) ou par le biais d'entreprises si ces travaux nécessitent des moyens plus importants, du terrassement, ou s'ils se situent sur des voiries à forte circulation.

Des inspections caméra, menées en interne, permettent d'évaluer les besoins en amont.

Bilan de l'activité ENTRETIEN DES RÉSEAUX 2020

Nombre d'interventions préventives réalisées par les égoutiers	508
Nombre de km de réseaux visitables curés	11
Nombre de km de réseaux non visitables curés	207
Nombre d'avaloirs nettoyés	31 138
<i>dont avaloirs sur le tracé METTIS</i>	756
Nombre de tampons réparés ou remplacés en interne	54
Nombre d'avaloirs réparés ou remplacés en interne	89
Nombre d'interventions des maçons	155
Réactivité : part des demandes traitées dans les 5 jours	66%
Nombre de trappes mises à niveau	564
Nombre d'interventions d'Entretien petits travaux sur réseau	80
Nombre de km de conduites inspectées par caméra	25

MAINTENIR LES OUVRAGES

Faire fonctionner le système d'assainissement implique une attention constante aux ouvrages de stockage provisoire et de relèvement des eaux qui jalonnent le réseau. Les 307 bassins et postes de pompage bénéficient donc d'interventions quotidiennes de maintenance mécanique, électrique ou électronique, préventive ou curative, pour assurer le bon fonctionnement de la multitude

d'automatismes, moteurs, pompes et équipements nécessaires.

Parmi ces ouvrages, 180 sont surveillés par des automates de télégestion et sont raccordés par liaison spécialisée au service de Gestion Technique Centralisée qui supervise à distance leur bon fonctionnement.

La consommation électrique de l'ensemble de ces ouvrages (hors station d'épuration principale) est de 2 896 909 kWh pour un coût de 391 944 € HT.

EXEMPLES DE TRAVAUX RÉALISÉS

En 2020, en collaboration avec Metz Métropole, HAGANIS a remplacé une pompe de relèvement sur un poste anti-crue Actisud (Parc Saint-Jean), pour fiabiliser l'évacuation des eaux pluviales.

Le remplacement des cellules haute tension de la station Saussaie aux Dames permet le réarmement en cas de coupure du réseau électrique et ainsi protège les habitations des inondations en cas de crue de la Moselle.



MODERNISATION DE LA GTC

Le service d'exploitation des ouvrages extérieurs surveille, grâce à la Gestion Technique Centralisée, le bon fonctionnement des 180 ouvrages (postes de relevage, bassins, lagunes...) répartis sur le réseau d'assainissement. Quotidiennement, via des automates reliés à un ensemble de capteurs, ce système récolte des informations pour les services techniques telles que la pluviométrie, le fonctionnement des pompes, etc. La GTC permet d'alerter les agents d'astreintes par SMS en cas de panne critique.

Après le lancement en 2019 de la phase préparatoire (maquette et pilotes), HAGANIS a déployé vers

les nouvelles technologies de télécommunication, l'ensemble des 180 ouvrages extérieurs permettant des échanges entre le siège et les ouvrages. En effet, dès 2023, les lignes téléphoniques analogiques utilisées jusqu'à ce jour seront arrêtées par les opérateurs. Le travail de programmation et de mise à jour du matériel et des schémas électriques, avec l'appui du service informatique, se poursuivra en 2021.

La technologie 4G a permis un gain de temps pour les transferts d'information ainsi qu'une économie. Cette évolution a engendré le remplacement obligatoire en 2020 d'environ 50% du parc d'automates.



SURVEILLER LE COMPORTEMENT DU RÉSEAU

Le service Mesures Physiques surveille le système d'assainissement à l'aide de sondes, capteurs et autres instruments de mesure fixes et mobiles. Objectifs : mieux connaître le fonctionnement du réseau, ses réactions par temps sec comme par temps de pluie, modéliser son comportement dans le cadre d'études préalables à des travaux et assurer la surveillance réglementaire.

C'est le cas notamment pour les déversoirs d'orage, ouvrages du réseau unitaire permettant, en cas de fortes pluies, le rejet direct vers le milieu récepteur

d'une partie des eaux usées circulant dans le système de collecte. Ces ouvrages ont pour rôle, en complément des bassins de rétention, d'éviter la saturation du réseau et les débordements en voirie et/ou chez l'habitant en cas d'intempéries.

Les bassins de rétention de pollution (BRP) stockent ainsi eaux usées et eaux pluviales, épargnant au milieu naturel la plus grande part de la pollution. Une fois remplis, ils déversent leur surplus mais fortement diluées, ces eaux peuvent rejoindre le milieu naturel sans danger pour l'environnement.

Bilan de l'activité MESURES PHYSIQUES 2020

Nombre de déversoirs d'orage (DO) suivis	36
Nombre de surverses de stations de relèvement suivies	15
Nombre de bassins de retenue de pollution suivis	13
Quantité d'eaux stockées dans les bassins de retenue de pollution (BRP)	427 220 m ³
<i>dont part du Bassin Mazelle</i>	29%
<i>dont part du Bassin Maison du Bâtiment</i>	29%
<i>dont part du Bassin Dornès</i>	13%
Quantité d'eaux déversées par les déversoirs d'orage (DO) ou les surverses	329 590 m ³
<i>Part du milieu récepteur Seille</i>	35%
<i>Part du milieu récepteur Moselle</i>	52%

6 734

DT-DICT
ont été instruites
en 2020.

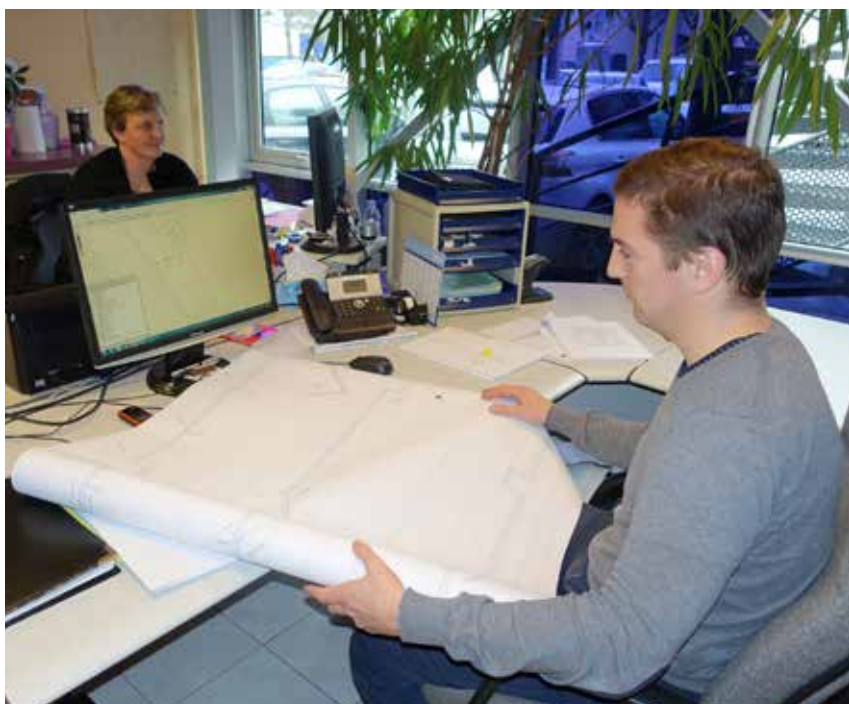
CARTOGRAPHIER LE SYSTÈME

Le Système d'Information Géographique (SIG) associe la cartographie de la métropole messine, la représentation du bâti, et les données relatives aux ouvrages d'assainissement (positionnement, altimétrie, etc.). Le service réalise l'inventaire des réseaux par commune et par nature d'effluent. Il identifie également les ouvrages non intégrés et les réseaux privés existants.

Au cœur du système d'assainissement, le service SIG réalise un important travail de mise à jour quotidienne, pour une base cartographique accessible en temps réel, à l'ensemble des services d'études, de travaux et d'exploitation.

RÉPONDRE AUX DT-DICT

Enfin, il sert de base pour répondre aux demandes des différents concessionnaires préalablement à des travaux. HAGANIS a traité 6 734 déclarations de travaux ou déclarations d'intention de commencer des travaux (DT-DICT) en 2020. La régie prend soin de répondre rapidement : 99 % des demandes ont été traitées dans les 2 jours (le délai réglementaire est de 9 jours).





Le centre principal de traitement des eaux est implanté sur le ban de La Maxe, à proximité du Port de Metz. Il assure la dépollution de la majeure partie des eaux usées

L'ÉPURATION DES EAUX USÉES

de la métropole messine. Il est dimensionné pour traiter les eaux pluviales qu'apportent les réseaux unitaires en plus des eaux usées.

LE CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL DES EAUX RÉSIDUAIRES

Le débit moyen de temps sec de 3 000 m³ / h (soit 72 000 m³ / jour) peut atteindre un débit de pointe de 10 800 m³ / h (240 000 m³ / jour) en temps de pluie, et 92 000 m³ / jour avec la vidange des bassins de retenue par temps sec.

La capacité nominale de 440 000 équivalent-habitants* permet la prise en compte des eaux domestiques de 230 000 habitants, plus les eaux produites par les entreprises et les services, ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie. Les matières de vidange de fosses septiques et les boues liquides de stations d'épuration des villages voisins, livrées par les entreprises spécialisées, sont également acceptées.

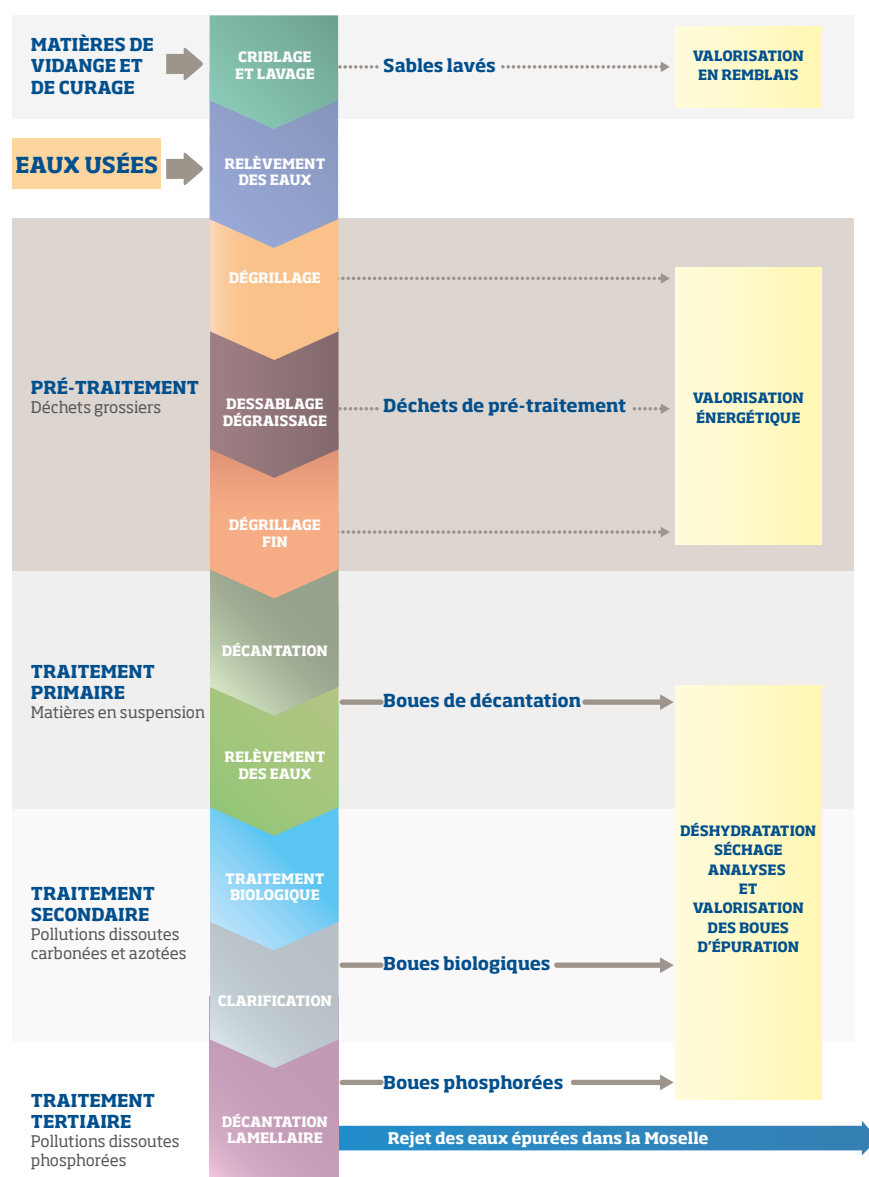
La filière de traitement met en œuvre les techniques les plus actuelles pour assurer l'élimination au

meilleur niveau des matières organiques, ainsi que des différentes formes de l'azote et du phosphore. Les quatre phases successives des traitements aboutissent au rejet direct dans la Moselle d'une eau propre, conforme à la réglementation.

En temps de pluie, le débit entrant supérieur à 7 200 m³ / heure est dévié en sortie de prétraitement. Il est dirigé vers une cellule spécialisée de l'ouvrage de traitement tertiaire, qui suffit à réduire les faibles concentrations aux niveaux réglementaires de rejet, sans que la qualité de l'épuration ne fléchisse devant la quantité traitée.

* Unité d'évaluation de la pollution correspondant à une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène (DBO5) de 60 g par jour

SCHEMA DE PRINCIPE DU CENTRE DE TRAITEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES DE LA MÉTROPOLÉ MESSINE



RÉSULTATS 2020

25,4
millions de m³
ont été épurés
en 2020.



ÉNERGIE

Quantité d'eaux traitées sur la STEP

25 409 516 m³

Quantité de matières de vidange réceptionnées	7 301 m ³
Quantité de boues d'épuration réceptionnées	2 051 m ³
Pluviométrie annuelle	726 mm

Moyenne entrante journalière

73 705 m³

dont matières en suspension	15,45 t
dont demande biochimique en oxygène	13,57 t
dont azote	3,05 t
dont phosphore	352 kg

Quantité de déchets extraits – étage Pré-traitement – sur l'année

Déchets grossiers	277 t
Graisses	91 t
Sables	307 t
Déchets de tamisage	51 t

Performance énergétique de la STEP et des bâtiments du siège

Consommation électrique	9 214 MWh
Coût consommation électrique	701 097 € HT
Ratio Énergie consommée / Dépollution réalisée	1,75 kWh / kg DBO ₅ traité
Consommation de gaz pour le chauffage des bâtiments / DJU ¹	354 kWh / DJU



DES PERFORMANCES AU-DELÀ DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

L'Arrêté préfectoral du 21 juillet 2015, mis à jour le 27 décembre 2018, précise les exigences à satisfaire pour que le rejet soit conforme en termes de rendement et de concentrations résiduelles. L'autocontrôle réglementaire donne lieu au prélèvement quotidien d'échantillons permettant de déterminer les caractéristiques de l'effluent en entrée et en sortie de station.

En l'occurrence, la qualité de l'effluent rendu au milieu naturel et le rendement des traitements dépassent les exigences sur tous les critères.

A fin 2020, seule une non-conformité a été enregistrée, ce qui est bien en-deçà du seuil autorisé par la Loi (25 par an maximum).

¹ DJU : Degrés de Jour Unifiés - Unité qui sert de base aux calculs thermiques en fonction de la sévérité du climat

Efficacité des traitements (moyenne des autocontrôles journaliers)

	concentrations mg/l			rendements %	
	ENTRÉE	REJET	Valeur maximale autorisée	Valeur mesurée	Valeur minimale autorisée
Matières en suspension	246	2,9	30	97,9	90
Demande biochimique en oxygène	223	3,7	25	97,0	90
Demande chimique en oxygène	515	18,0	100	95,0	75
Azote global	51	4,5	10	88,9	70
Phosphore total	6	0,3	1	94,5	80

Rendement des traitements : bilan des ATC effectués par LOREAT

	Mat.susp.%	DCO %	DBO ₅ %	Azote %	Phosphore %
Juin	98	97	99	96	98
Juillet	99	98	99	97	96
Août	97	96	99	97	96
Septembre	99	97	99	98	97
Octobre	99	98	99	97	94
Décembre	99	97	99	97	95



ENVIRONNEMENT

LABORATOIRE D'ANALYSES

En 2020, le laboratoire a géré 18 842 analyses dont 91% effectuées en interne et 9% sous-traitées (recherches de micropolluants organiques et éléments-traces métalliques). 85% de ces analyses étaient liées à l'exploitation et à l'auto-surveillance des stations d'épuration. Les 15% restants concernent essentiellement les contrôles industriels et le suivi de piézomètres. 71% des analyses concernent les eaux et 29% les boues.

SUIVI DES MICROPOLLUANTS

Après 2 années de suspension des campagnes de détermination des substances dangereuses et suite à la note technique du 12 août 2016 établie par le ministère de l'Environnement ; une nouvelle campagne a été lancée en 2018. Cette campagne comporte 6 mesures de 104 substances dangereuses analysées simultanément sur les effluents d'entrée et de sortie de station.

5 mesures ont été réalisées courant 2018 (en avril, juin, août, octobre et décembre) et une dernière a été lancée en février 2019.

À l'issue de ces 6 mesures, une synthèse a été établie déterminant les substances dangereuses significatives qui ont donné lieu à une étude diagnostic.

La prochaine campagne de mesures sera engagée en 2022.



334 586

m³ d'eaux usées
ont été traitées
par les 7 stations
annexes

LES STATIONS D'ÉPURATION ANNEXES

HAGANIS assure le fonctionnement et l'entretien des stations d'épuration de Fey, Pouilly et Pournoy-la-Chétive, ainsi que des lagunes de Chesny, Marieulles-Vezon, Mécleuves et Vernéville.



Des contrôles réguliers, trois fois par mois minimum, permettent un suivi des rendements d'épuration. Ils sont complétés par des contrôles réglementaires réalisés par la société LORÉAT, mandatée par HAGANIS. Ces bilans viennent confirmer le niveau de performance des ouvrages, qui dépasse les exigences attendues.

Le volume global traité par ces ouvrages est de 334 586 m³ en 2020. Les boues liquides produites par les stations sont transférées et traitées par le centre de traitement de la métropole messine.

Contrôles par le laboratoire LORÉAT de l'efficacité des traitements



ENVIRONNEMENT

	MES		DCO		DBO ₅		Azote		Phosphore	
	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l
Stations d'épuration										
Fey (1 250 éq.hab.)	99	28,0	96	57,8	98	22,5	97	8,33	84	0,85
Pouilly (1 050 éq.hab.)	95	20,1	93	54,5	98	20,3	92	7,13	26	0,75
Pournoy-la-Chétive (550 éq.hab.)	99	53,7	97	109	99	30,7	97	9,20	64	1,27
Lagunes										
Chesny (550 éq.hab.)	92	27,0	95	65,5	99	28,0	98	7,30	92	0,66
Marieulles (1 060 éq.hab.)	98	20,4	94	48,0	98	17,5	95	7,43	82	0,62
Mécleuves (1 100 éq.hab.)	80	62,0	92	135	98	54,7	81	14,7	66	1,57
Vernéville (1 050 éq.hab.)	98	18,3	96	46,7	99	20,3	97	5,73	68	0,60

FAITS MARQUANTS 2020

La mise en place du confinement de mi-mars à mai et les dispositions post-confinement ont obligé HAGANIS à adapter son organisation afin de poursuivre au maximum ses activités.

BON FONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX

Durant le confinement strict de mi-mars à mai, l'ensemble des interventions du service Entretien des Réseaux nécessaires au bon fonctionnement du système d'assainissement a été maintenu, ainsi que les activités liées à l'urbanisme du service Branchements-Conformité (traitement des permis de construire, certificats d'urbanisme,...).

Depuis mi-mai, la totalité des activités du Pôle Exploitation des Réseaux a repris, notamment l'entretien préventif et les visites de conformité, dans le respect des getes barrières.

MAINTIEN DES PERFORMANCES ÉPURATOIRES

L'organisation mise en place au sein des services d'exploitation et de maintenance a permis la continuité de service de la Station d'épuration dans des conditions plus que satisfaisantes tout en maintenant des performances équivalentes à une situation normale, avec des rendements épuratoires supérieurs aux exigences réglementaire.



HYGIÉNISATION DES BOUES BIOLOGIQUES

Les différentes mesures Covid-19 ont également eu des répercussions sur le retour au sol des boues d'épuration. En effet, depuis avril l'épandage des boues d'épuration ne peut se faire qu'après leur hygiénisation. HAGANIS a alors adapté son traitement des boues biologiques afin de répondre aux exigences permettant d'assurer l'épandage de ses boues d'épuration et ce malgré les surcoûts engendrés. En 2020, la totalité des boues produites par HAGANIS a été valorisée.



MAINTENANCE PRÉVENTIVE DES OUVRAGES

En 2020, une pompe de relèvement a été remplacée sur la station Actisud. Par ailleurs, dans le cadre du plan technique de renouvellement, HAGANIS a également remplacé une pompe aux postes anti-crue St Quentin, Canal et Berlange, ainsi que deux pompes au poste Rue du Nord.

PROJETS 2021

BASSINS BIOLOGIQUES

Les diffuseurs d'air de deux bassins biologiques devront être remplacés suite à la dégradation de l'oxygénation. Ces travaux seront également l'occasion d'effectuer une maintenance approfondie sur un de ces bassins (remplacement de barre guide, pieds d'assise...).

REGULATION TRAITEMENT TERTIAIRE

Une régulation sera mise en place au niveau du traitement tertiaire, basée sur la mesure en continu du phosphore. Elle permettra un ajustement en temps réel de l'injection de chlorure ferrique, au lieu d'un ajustement en fin de journée après les résultats d'analyse du laboratoire. L'économie de réactif grâce à ce projet est estimée entre 100 et 200 tonnes de chlorure ferrique par an.

REEMPLACEMENT DES FILTRES À BANDES

Au niveau de l'atelier de déshydratation des boues, les trois filtres à bandes actuels sont en fin de vie (20 ans) et génèrent de gros coûts de maintenance. Ils seront remplacés par deux filtres de plus grande capacité.

ETUDE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Un bilan énergétique sera réalisé sur l'ensemble des bâtiments du siège.

Cet état des lieux permettra d'élaborer une stratégie de rénovation énergétique afin d'atteindre l'objectif, fixé par le décret dit « tertiaire », de réduction des consommations énergétiques des bâtiments administratifs de 40% d'ici 2030.



Le retour au sol est la destination la plus naturelle et la plus durable pour des matières organiques de qualité contrôlée. Le recyclage agricole des boues, via l'épandage ou le compostage, est donc la filière prioritairement mise en œuvre par HAGANIS avec son prestataire.

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES BOUES D'ÉPURATION

Toutefois l'épandage n'est possible que quelques mois par an, avec des conditions météo favorables. La nécessité de diversification et de sécurisation des débouchés a conduit à la construction d'un sécheur. Ainsi, en passant de 30 % à plus de 90 % de matière sèche, les boues perdent 2/3 de leur masse. Leur transport et leur stockage deviennent économiques et conformes aux impératifs environnementaux. De plus, les "pellets" produits ont un bon pouvoir calorifique et sont adaptés à une valorisation énergétique en substitution aux énergies fossiles.

PEU DE MATIÈRE ET BEAUCOUP D'EAU

Les efforts accomplis par la collectivité pour préserver le milieu naturel, en développant des performances épuratoires élevées, entraînent une production importante de boues.

Les boues d'épuration ont deux origines : les boues primaires constituées de particules qui se sont déposées au fond des décanteurs, et les boues biologiques, essentiellement constituées des micro-organismes cultivés dans les ouvrages de traitement biologique, augmentées des boues de déphosphatation.

Toutes ces boues sont produites à l'état liquide. Elles subissent donc diverses opérations destinées à les épaissir pour les rendre aisément transportables.

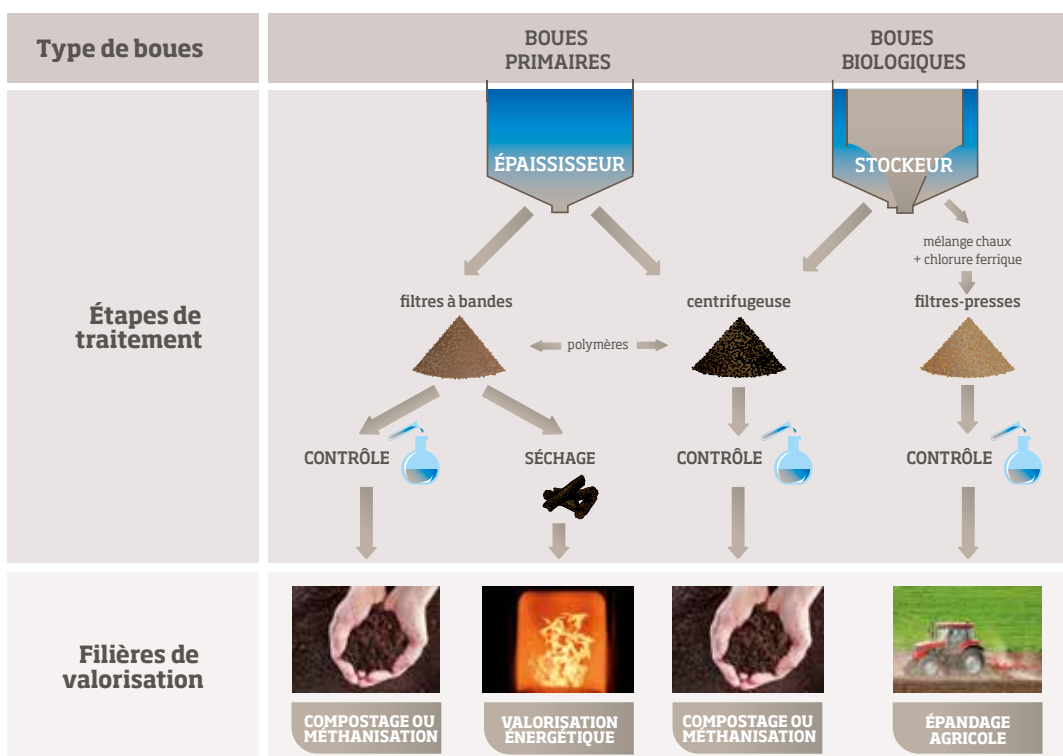
Les boues primaires sont déshydratées par les rouleaux presseurs de filtres à bandes qui retiennent les particules. Quant aux boues biologiques et phosphorées, elles sont stabilisées par adjonction de chlorure ferrique et de chaux, et sont déshydratées par des filtres-presses. Une centrifugeuse assure la déshydratation des boues sans adjonction de chaux pour l'alimentation du sécheur et la production de granulés secs.

Au stade de la déshydratation classique, par filtres-presses, les boues se présentent sous la forme d'un matériau pelletable, de consistance analogue à celle de la terre, d'une siccité de l'ordre de 27 % : une tonne de boue contient donc encore plus de 700 kg d'eau.



Pour être transportées plus facilement, les boues sont déshydratées par filtres-presses (photo), par filtres-bandes, par centrifugeuse ou par séchage.

SCHÉMA DU PARCOURS DE TRAITEMENT DES BOUES



PRODUCTION ET FILIÈRES DE VALORISATION

Quantité de boues (matière sèche) produites		8 122 t
Quantité de boues (matière sèche) évacuées (STEP principale)		7 780 t
Soit quantité de boues humides		27 121 t
Valorisation des boues		
Épandage agricole		54,2%
Compostage		32,7%
Valorisation énergétique des pellets (Norske Skog, Golbey)		0%
Valorisation énergétique méthanisation (plateforme de valorisation organique Suez, Faulquemont)		13,1%
Enfouissement (pour la 14 ^e année consécutive)		0%
Quantité de pellets produits		623 t

8 122

tonnes
de boues (matière
sèche) ont été
produites en 2020

LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES

Outre le suivi quotidien par le laboratoire d'HAGANIS, les tonnages destinés au recyclage agricole sont l'objet d'analyses réalisées par un laboratoire extérieur, portant particulièrement sur la valeur fertilisante, les éléments-traces métalliques, les PCB et les autres micropolluants organiques. Tous les contrôles ont confirmé la bonne qualité des boues. En effet, les valeurs des concentrations

maximales mesurées sur les échantillons sont toujours inférieures aux limites réglementaires.

HAGANIS a fait également le choix d'appliquer ce même contrôle aux boues destinées au compostage. Les résultats des analyses ont montré la bonne qualité de celles-ci.

Récapitulatif des analyses des boues valorisées par l'agriculture, en mg/kg de matière sèche (Exercice 2020)

	Moyenne 2020	Valeur max. 2020	Valeur limite autorisée
Métaux			
Cd	0,41	0,59	10
Cr	16,59	27,00	1 000
Cu	167	200	1 000
Hg	0,20	0,31	10
Ni	14,70	21,50	200
Pb	15,49	19,60	800
Zn	285	364	3 000
Cr+Cu+Ni+Zn	481	575	4 000
Composés organiques			
7 PCB	0,04	0,07	0,8
Fluoranthène	0,07	0,11	5
Benzo(b)fluoranthène	0,06	0,08	2,50
Benzo(a)pyrène	0,05	0,06	2



ENVIRONNEMENT

54,2 %
des boues
ont été épandues
sur 90 parcelles,
soit 1 075 ha
amendés.

LE RECYCLAGE AGRICOLE POUR LUTTER CONTRE L'APPAUVRISSMENT DES SOLS



Le retour à la terre de la matière organique est la pratique de recyclage la plus naturelle et la plus traditionnelle. Aussi, les boues produites par HAGANIS constituent un amendement apprécié des agriculteurs.

Rigoureusement contrôlées, de bonne valeur agronomique, elles contiennent des fertilisants nécessaires aux cultures (phosphore et azote notamment) et leur épandage permet de réduire l'utilisation des engrais minéraux. De plus, leur richesse en matière organique permet de lutter efficacement contre l'appauvrissement des sols.

Enfin, riches en chaux, elles offrent aussi la charge de calcium appréciée des cultivateurs sur les sols argileux du plateau lorrain.

Le recyclage agricole des boues d'épuration est soumis à un plan d'épandage précisant les multiples paramètres des opérations, sur un espace strictement défini.

Campagne d'épandage agricole

Nombre de parcelles épandues	90
Nombre d'ha épandus	1075
Nombre de communes concernées	29

En 2020, HAGANIS a adapté son traitement des boues biologiques en augmentant l'ajout de chaux, afin de répondre aux exigences d'hygiénisation liées au Covid-19, permettant de les valoriser en toute sécurité en agriculture.





5 M€ ont été investis
en 2020, dont 2,7 M€
de travaux sur le réseau
d'assainissement. Plusieurs
objectifs : protéger le milieu

LES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

naturel, gérer le patrimoine,
souvent en coordination avec
des travaux de voiries décidés
par Metz Métropole, améliorer
l'exploitation du réseau ou
lutter contre les eaux claires
parasites.

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2020

PROTÉGER LE MILIEU NATUREL

LA MAXE - RACCORDEMENT DE LA COMMUNE À LA STATION D'ÉPURATION PRINCIPALE



La station d'épuration propre à La Maxe, construite en 1972, ne permettait plus de répondre au développement de la commune. Une étude a permis de trouver une solution technico-économique adaptée au traitement de l'ensemble des eaux usées et d'une partie des eaux pluviales de la commune. La Maxe est raccordée à la station d'épuration de la métropole messine depuis juillet 2020, via la pose d'une canalisation de refoulement sur 3,1 km.



Les travaux se poursuivent jusqu'au printemps 2021 pour la création d'un bassin de retenue de pollution de 480 m³, avec dessableur et dégrilleur, sur le site de l'ancienne station d'épuration communale.

Coût des travaux en 2020 : 1,6 million € HT.
(Budget total : 2,2 millions € HT.)

MARLY, RUE DU PÂQUIS ET RUE DES ÉCOLES

Un effondrement de la canalisation des eaux usées de la rue du Pâquis a été constaté et une réparation provisoire a été effectuée en 2018. Cette conduite, qui constitue l'exutoire des eaux usées refoulées depuis les communes de Cuvry et Coin-lès-Cuvry, nécessitait un renouvellement. Remplacement du collecteur des eaux usées sur environ 70 ml et du collecteur unitaire sur 36 ml. Coût des travaux : 142 000 € HT.



WOIPPY, RUE DE MAISON NEUVE

Extension du réseau d'eaux usées sur 128 ml. Coût des travaux : 114 000 € HT.

GÉRER LE PATRIMOINE, EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DE VOIRIE

CHESNY, RUE PRINCIPALE

Remplacement du collecteur unitaire et d'une partie du collecteur des eaux pluviales. Coût des travaux : 110 000 € HT.

METZ, RUE DU DOCTEUR LALLEMAND ET RUE MAURICE BARLIER

Remplacement du collecteur unitaire sur 22 ml et du collecteur des eaux usées sur 80 ml. Coût des travaux : 90 000 € HT.



GÉRER LE PATRIMOINE

POURNOY LA CHETIVE, RUE DES SORBIERS

Extension du réseau d'eaux usées sur 43 ml, afin de permettre le raccordement des habitations situées aux n°7 et n°9 jusqu'alors en assainissement autonome.

Coût des travaux : 82 000 € HT.

AMÉLIORATION DE L'EXPLOITATION

AMANVILLERS, ALLÉE DU GUÉ COIN-LÈS-CUVRY, CHEMIN DE CHAMPEL

Les bâches des stations de pompage « Gué » à Amanvillers et « Champel » à Coin-lès-Cuvry n'étaient plus étanches. Compte-tenu de l'étroitesse des ouvrages, une réhabilitation par l'intérieur n'était pas envisageable.

Remplacement des deux stations de pompage existantes.

Coût des travaux : 137 000 € HT.



MARLY, HAMEAU DE LA ROSERAIE ET RUE DE LA GARE

Suppression de la station de pompage « Gare » et pose d'un nouveau collecteur d'eaux usées.

Coût des travaux : 70 000 € HT.



DIVERS RENOUVELLEMENTS

- ARS-LAQUENEXY, rue des Chevrottes
- AUGNY, rue de la Libération
- CHIEULLES, chemin du Breuil
- METZ (Bellecroix), rue des Petites Sœurs
- SAINT JULIEN ES METZ, rue des Mélèzes

LES PROJETS POUR 2021

PROTÉGER LE MILIEU NATUREL

MECLEUVES, LAGUNE

Les travaux consistent à créer un déversoir d'orages en entrée de lagune, en remplacement de l'ouvrage existant, et à raccorder ce déversoir au milieu naturel. Un déversoir situé sur une branche du réseau à l'amont, devenu inutile, sera également supprimé.

L'ouvrage sera instrumentalisé afin de pouvoir estimer les déversements au milieu naturel par temps de pluie et de répondre aux exigences réglementaires.

METZ LES ÎLES, AVENUE DE BLIDA

Les travaux consistent à desservir, sur 150 ml, les bâtiments du foyer AMLI (situé au bout de l'avenue de Blida) avec un collecteur d'eaux usées, afin de permettre leur collecte et traitement. Ces travaux seront menés conjointement à des travaux de réhabilitation des bâtiments par Metz Habitat Territoire.

GÉRER LE PATRIMOINE, EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DE VOIRIE

MARIEULLES-VEZON, RUE DU STADE

La voirie de la rue du Stade doivent faire l'objet d'une réfection par Metz Métropole en 2021.

L'inspection télévisuelle réalisée sur le collecteur unitaire a mis en évidence la nécessité de remplacer la canalisation sur environ 130 ml.

METZ CENTRE, RUE PASTEUR

Le réseau unitaire a fait l'objet d'une inspection télévisée qui a mis en évidence une dégradation importante de certains tronçons (fissures multiples ouvertes, « faïençage du grès » ...).

Un linéaire d'environ 100 ml de collecteur, situé à très grande profondeur, est à renouveler.

GÉRER LE PATRIMOINE

ARS-SUR-MOSELLE, RUE DU RUCHER ET RUE DE LA MINE

Certains tronçons des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, dégradés et situés sous domaine privé, doivent être remplacés. De nouveaux collecteurs seront implantés sous domaine public ; des regards seront créés pour faciliter l'accès aux réseaux d'assainissement.

ARS-SUR-MOSELLE, RUE DU PRÉSIDENT WILSON

Un affaissement de voirie a été signalé à hauteur du n°36 rue du Président Wilson à Ars-sur-Moselle. L'inspection télévisée réalisée sur le secteur a mis en évidence la nécessité de remplacer ponctuellement le collecteur unitaire par ouverture de fouille.

MECLEUVES, EN AMONT DU LOTISSEMENT LE CLOS DU LAVOIR

Réhabilitation par l'intérieur sur environ 160 ml du réseau eaux usées, bouché par la présence de racines.

SAINT-JULIEN-LÈS-METZ, PONT RUE JEAN BURGER

La station « Terres Rouges » à Saint-Julien-lès-Metz permet la collecte des effluents d'une partie des hauteurs de la commune. Le refoulement de la station franchit le ruisseau de Vallières au niveau du pont de la rue Jean Burger.

Au fil du temps, les massifs nécessaires au maintien de la conduite ont été dégradés par l'érosion des berges par le cours d'eau.

Des travaux sont prévus par Metz Métropole pour rénover le dessous du pont. Le pôle GEMAPI de Metz Métropole doit également intervenir sur le ruisseau sur ce même secteur.

Il apparaît opportun de coordonner les travaux de création de nouveaux massifs pour la conduite de refoulement avec les travaux planifiés par Metz Métropole.

Les enrochements mis en place sur le ruisseau permettront notamment de protéger les massifs nécessaires au maintien de la conduite de refoulement. Les supports et la conduite seront également changés.

DIVERS RENOUVELLEMENTS

- METZ (Devant-les-Ponts), rue de la Folie
- METZ (Sablon), rue Kellermann
- METZ (Sablon), rue Saint Chrodegand
- METZ (Nouvelle Ville), rue Charles Pêtre
- METZ (Nouvelle Ville), place Jean Moulin

LUTTER CONTRE LES EAUX CLAIRES

CUVRY, RUE DU PATURAL ET RUE DE LA CORVÉE DU MOULIN

Remplacement du réseau d'eaux usées, dégradé et en fin de vie, pour rétablir un écoulement optimal et anticiper d'éventuels décollements de gaine pouvant entraîner des bouchages. Mise en conformité du raccordement d'avaloirs.

MECLEUVES, DIVERSES RUES

Première tranche d'élimination d'eaux claires. Réhabilitation par l'intérieur des collecteurs et regards suivant :

- MECLEUVES, rue de la Fontaine et quartier Chanterelle
- MECLEUVES, réhabilitation de regards le long du ruisseau
- LANCEUMONT, réseau le long du fossé entre Lanceumont et la lagune
- FRONTIGNY : chemin de la Botte

ÉTUDES

METZ, ÉTUDE DU FONCTIONNEMENT ET DE L'INSTRUMENTATION DU DO «PIQUES»

Les déversoirs d'orages collectant une charge en DBO₅ supérieure à 600 kg/jour (soit 10 000 EH) font l'objet d'un suivi précis des volumes et charges déversés au milieu naturel en période de pluie. Ce suivi a été rappelé et renforcé notamment par l'arrêté du 21 juillet 2015. L'ensemble des déversoirs d'HAGANIS concernés est équipé et suivi conformément à la réglementation. L'étude doit permettre d'optimiser le fonctionnement et l'instrumentation du DO, afin de valider les données, évaluer l'incertitude sur cette mesure et répondre aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015.

LES COMPTES 2020

LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Longtemps stable, le montant de la redevance d'assainissement a été baissé de 8% par le Conseil d'administration d'HAGANIS lors de la séance du 11 décembre 2019, passant ainsi de 1,24 à 1,14€/m³ d'eau pour 2020 (revenant au même niveau qu'en 1993, en euros constants).

Cette baisse a été possible grâce à un important travail d'optimisation des charges de fonctionnement, engagé dans tous les services. Ce nouveau tarif n'empêche pas HAGANIS de poursuivre son programme d'investissement et de conserver une qualité d'épuration optimale des eaux usées, pour la préservation de l'environnement.

L'ÉVOLUTION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Redevance € / m ³	1,24	1,24	1,24	1,24	1,14	1,14
Évolution	0%	0%	0%	-8%	0%	
Total annuel € HT *	148,80	148,80	148,80	148,80	136,80	136,80
TVA (taux réduit) **	14,88	14,88	14,88	14,88	13,68	13,68
Total € TTC	163,68	163,68	163,68	163,68	150,48	150,48

* Montant de la redevance pour une consommation de référence de 120 m³ définie par l'INSEE.

** TVA À 5,5 %, à 7 % à compter du 1^{er} janvier 2012 puis à 10% à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le coût du service

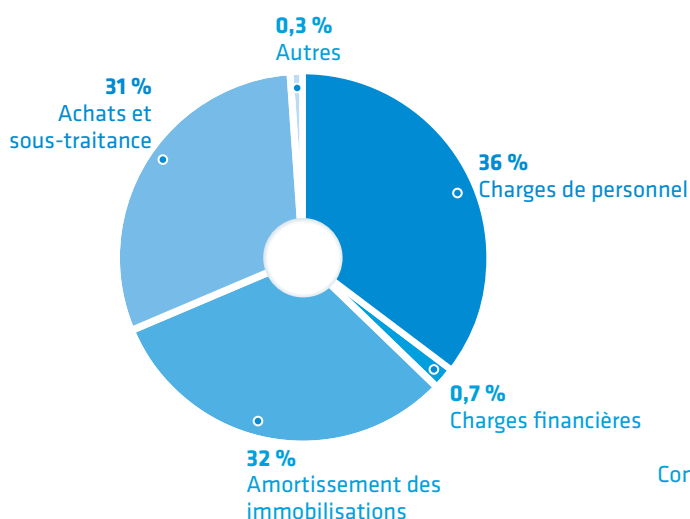
DÉPENSES : 17 683 K€ H.T.

Ce sont les dépenses pour l'exploitation technique et commerciale du service d'assainissement confiée par Metz Métropole, et la réalisation de prestations pour le compte de communes clientes, de particuliers ou d'entreprises.

Les charges de personnel, les achats et la sous-traitance représentent l'essentiel des dépenses d'exploitation (67%). Ces dépenses sont en légère augmentation (+ 0.4%) par rapport à 2019.

Les charges externes (achats et sous-traitance) les plus importantes sont consacrées à l'énergie pour un montant de 1 215 K€ (gaz pour le séchage des boues et le chauffage des bâtiments, électricité pour le fonctionnement des stations et ouvrages), à l'achat de réactifs pour 594 K€ (chlorures ferrique et ferreux, polymères, chaux...), et à la valorisation des boues d'épuration (1 013 K€) majoritairement en filière agricole (compostage). Ces charges externes augmentent (+ 5% par rapport à 2019), en raison notamment de l'impact de la crise sanitaire (nécessité d'hygiéniser les boues avant épandage, davantage d'analyses, achat d'EPI, mission SPS...) et de la hausse des tarifs d'électricité.

L'amortissement des immobilisations (le tiers des charges d'exploitation) génère de l'autofinancement qui permet de réinvestir dans le renouvellement des installations et des réseaux sans recourir à l'emprunt. De ce fait, les intérêts de la dette demeurent très faibles (moins de 1% des charges d'exploitation).



Dépenses d'exploitation

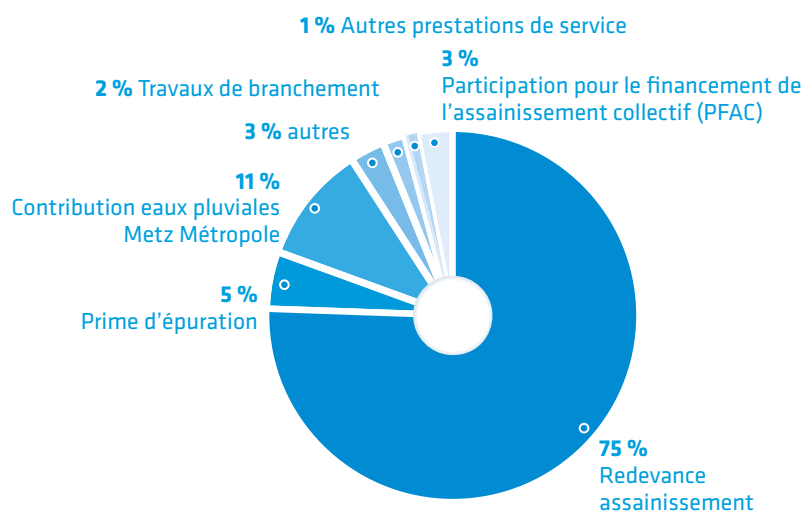
RECETTES D'EXPLOITATION : 19 289 K€ H.T.

Elles proviennent majoritairement (pour 75%) de la redevance assainissement dont le montant encaissé baisse de 6.4% en 2020 en raison notamment de la baisse du tarif (1.14 € HT/m³ en 2020 contre 1.24 € en 2019). Cette baisse est atténuée par une augmentation des volumes d'eau évaluée à environ +1% par VEOLIA.

Les performances épuratoires des stations d'épuration exploitées par HAGANIS sont toujours très satisfaisantes, au-delà des exigences réglementaires, mais la diminution des ressources budgétaires de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les modalités d'octroi de cette prime épuration définies dans le 11^{ème} programme des agences de l'eau se traduisent par une prime épuration en forte baisse (-16%). À noter toutefois l'encaissement d'un bonus exceptionnel de 179 K€ versé par l'AERM sur la prime 2019 du fait d'un reliquat sur l'enveloppe de l'agence réparti sur les stations les plus performantes (critères azote et phosphore), dont celles exploitées par HAGANIS.

HAGANIS perçoit également le produit des prestations qu'elle réalise dans le cadre de ses missions d'entretien et de maintenance des ouvrages d'assainissement pluvial (2 000 K€), de réalisation de branchements (428 K€), ainsi que la rémunération d'autres prestations (dépotages, débouchages, redevance d'assainissement non collectif, ...) pour 261 K€.

S'y ajoutent enfin les participations pour le financement de l'assainissement collectif (546 K€) perçues dans le cadre des programmes de construction immobilière, et celles liées au raccordement des immeubles au réseau d'assainissement collectif. Les autres recettes (621 K€) sont principalement constituées de l'amortissement des subventions d'équipement.

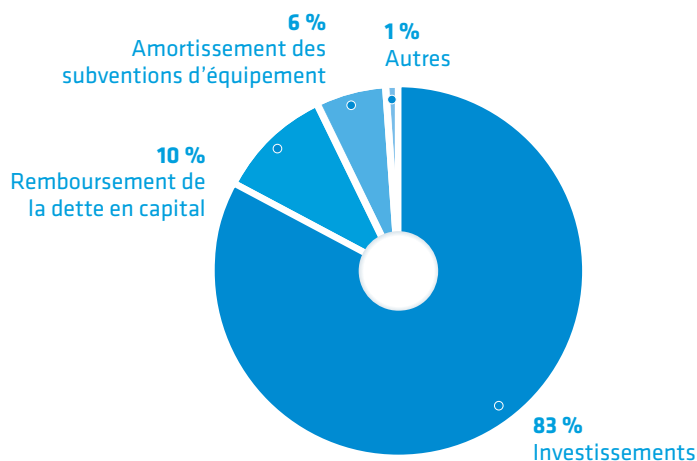


Recettes d'exploitation

Les investissements réalisés

DÉPENSES : 6 059 K€ H.T.

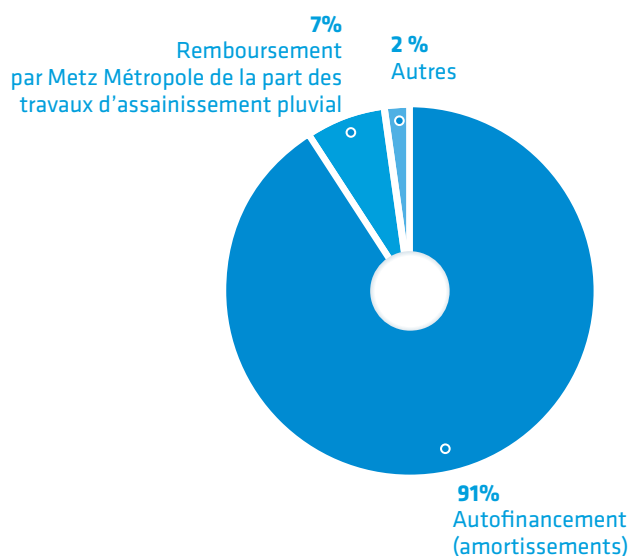
Les principales opérations visent à la préservation du milieu naturel avec la lutte contre les inondations, l'élimination des eaux claires parasites, l'amélioration de l'exploitation et la rénovation des réseaux en coordination avec les travaux de voirie des communes. Les investissements sur les stations d'épuration et les ouvrages extérieurs se concentrent sur le renouvellement et l'entretien du process. S'y ajoutent le remboursement de la dette en capital (10%) et l'amortissement des subventions d'équipement perçues.



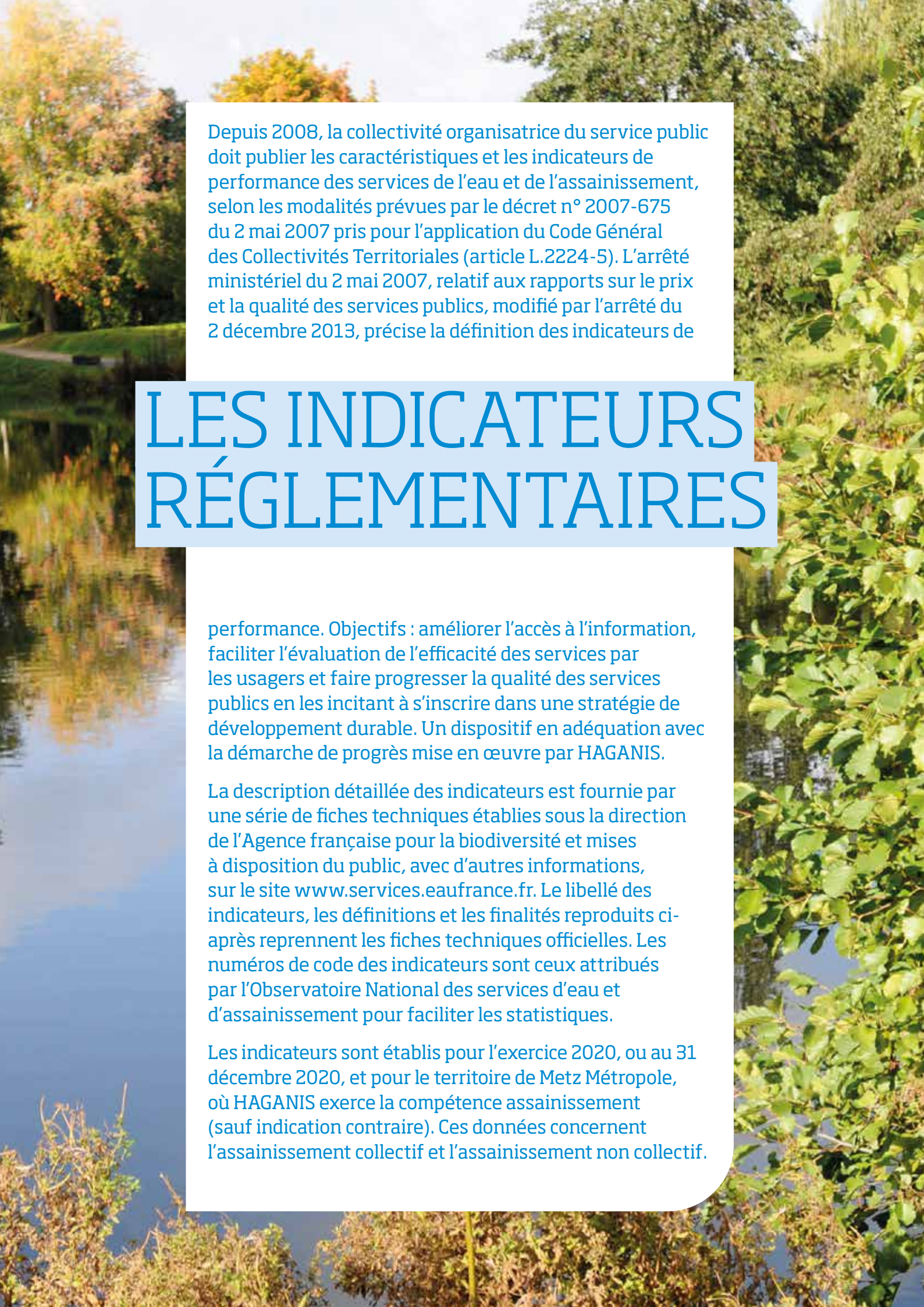
Dépenses d'investissement

RECETTES : 6 242 K€ H.T.

Les investissements ont été financés par l'autofinancement dégagé (91 %) du fait de l'amortissement des immobilisations. S'y ajoutent les participations financières de Metz Métropole sur les travaux réalisés sur les réseaux unitaires (prise en charge de la part assainissement pluvial).



Recettes d'investissement



Depuis 2008, la collectivité organisatrice du service public doit publier les caractéristiques et les indicateurs de performance des services de l'eau et de l'assainissement, selon les modalités prévues par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5). L'arrêté ministériel du 2 mai 2007, relatif aux rapports sur le prix et la qualité des services publics, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, précise la définition des indicateurs de

LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

performance. Objectifs : améliorer l'accès à l'information, faciliter l'évaluation de l'efficacité des services par les usagers et faire progresser la qualité des services publics en les incitant à s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Un dispositif en adéquation avec la démarche de progrès mise en œuvre par HAGANIS.

La description détaillée des indicateurs est fournie par une série de fiches techniques établies sous la direction de l'Agence française pour la biodiversité et mises à disposition du public, avec d'autres informations, sur le site www.services.eaufrance.fr. Le libellé des indicateurs, les définitions et les finalités reproduits ci-après reprennent les fiches techniques officielles. Les numéros de code des indicateurs sont ceux attribués par l'Observatoire National des services d'eau et d'assainissement pour faciliter les statistiques.

Les indicateurs sont établis pour l'exercice 2020, ou au 31 décembre 2020, et pour le territoire de Metz Métropole, où HAGANIS exerce la compétence assainissement (sauf indication contraire). Ces données concernent l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TARIFS

D 204.0	PRIX TTC DU SERVICE AU MÈTRE CUBE POUR 120 M³	1,51€ TTC
Définition	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m ³ au 01/01/2020	
Finalité	Indicateur descriptif de service.	

RÉSEAU

D 202.0	NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS	247
Définition	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte, signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application du Code de la santé publique.	
Finalité	Permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.	

P 202.2B	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES	95
Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées (plan des réseaux, inventaire des réseaux, autres éléments de connaissance des réseaux).	
Finalité	Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.	

A – Plan des réseaux (15 points)

0 ou 10 pts	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'auto-surveillance du réseau	10
0 ou 5 pts	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	5

B – Inventaire des réseaux (30 pts)

0 ou 10 pts	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux)	10
De 0 à 5 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux)	2
De 0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	14

C – Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 pts)

0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	92%
0 à 10 pts	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...)	10
0 à 10 pts	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10
0 ou 10 pts	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	0
0 à 10 pts	Localisation des interventions et travaux réalisés pour chaque tronçon de réseau	10
0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau, assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	0
0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10

P 252.2 NOMBRE DE POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE (POUR 100 KM) 8,8

Définition	On appelle point noir, tout point structurellement sensible du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.)
Finalité	Éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées.
	Nombre de points critiques Réseaux unitaires ou séparatifs 75 850

P 253.2 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES 0,10 %

Définition	Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.
Finalité	Compléter l'information sur la gestion du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.

COLLECTE

P 203.3 CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS NATIONALES ISSUES DE LA DIRECTIVE ERU 100 %

Définition	L'indicateur décrit la conformité des installations de collecte au 31/12/2020.
Finalité	L'indicateur évalue la performance de la collecte des eaux usées.

P 255.3 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 100

Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement.
Finalité	L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

A – Éléments communs à tous les types de réseaux

20 pts	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).	20
10 pts	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	10
20 pts	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	20
30 pts	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet	30
10 pts	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	10
10 pts	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	0

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

10 pts	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	0
--------	--	---

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

10 pts	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10
--------	--	----

ÉPURATION

P 204.3	CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES	100%
Définition	L'indicateur décrit la conformité des installations d'épuration au 31/12/2018. (donnée 2019 fournie par la DDT en juillet 2020).	
Finalité	L'indicateur évalue la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution.	
P 205.3	CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES	100%
Définition	L'indicateur décrit la conformité de la performance à l'échelle du service des ouvrages appartenant à la collectivité pour l'année 2018, nombre de 0 à 100. (donnée 2019 fournie par la DDT en juillet 2020).	
Finalité	L'indicateur évalue la performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les STEP du service.	
P 254.3	CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU	99,7%
Définition	Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation.	
Finalité	S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées.	
	Nombre de bilans	365
	Bilans non conformes	1

BOUES

D 203.0	QUANTITÉ DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION	8 122 T
Définition	Les boues prises en compte sont celles issues de la filière boue des stations d'épuration, comprenant les réactifs, évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits et les matières qui transitent par la station sans être traitées par les filières eau ou boue ne sont pas pris en compte. Les tonnages sont exprimés en matière sèche.	
Finalité	Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration	
P 206.3	TAUX DE BOUES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION	100 %
Définition	Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme.	
Finalité	Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration. L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues d'épuration.	
	Filières de traitement : Épandage agricole : 54,2 % Compostage : 32,7% Valorisation thermique : 0,0 % Valorisation méthanisation : 13,1 % Enfouissement : 0 %	

ABONNÉS

D 201.0	ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR UN RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES, UNITAIRE OU SÉPARATIF	222 785 HAB.
Définition	Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes) raccordée ou pouvant être raccordée au réseau public d'assainissement collectif.	
Finalité	Indicateur permettant d'apprécier la taille du service, et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.	

P 201.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 99,90 %

Définition Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.

Finalité Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement.

P 251.1 TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS 0 ‰

Définition L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis. (En cas de réseaux séparatifs, seuls les débordements sur le réseau d'eaux usées sont à prendre en compte. Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers sont à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité entière de l'abonné ou d'un tiers est établie ne sont pas à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité ne peut être clairement établie, ou donnant lieu à contentieux, sont à retenir.)

Finalité L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, événements dont ils ne sont pas responsables à titre individuel.

Demandes d'indemnisation : 0
Milliers d'habitants desservis : 222

P 258.1 TAUX DE RÉCLAMATIONS 5,29 ‰

Définition Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles relatives au prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000.

Finalité Traduction synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service d'assainissement collectif.

Nombre d'abonnés : 52 523
Nombre de réclamations : 278

GESTION FINANCIÈRE

P 207.0 MONTANTS DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ 0 € / M³

Définition Qualité de service à l'usager : implication citoyenne du service.

Finalité Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté

P 256.2 DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE (ANNÉE) 0,36

Définition Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Finalité Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement. Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté

P 257.0 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE 1,3 %

Définition Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Finalité Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SERVICE

D301.0 NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS 2 297

Définition	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif.
Finalité	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

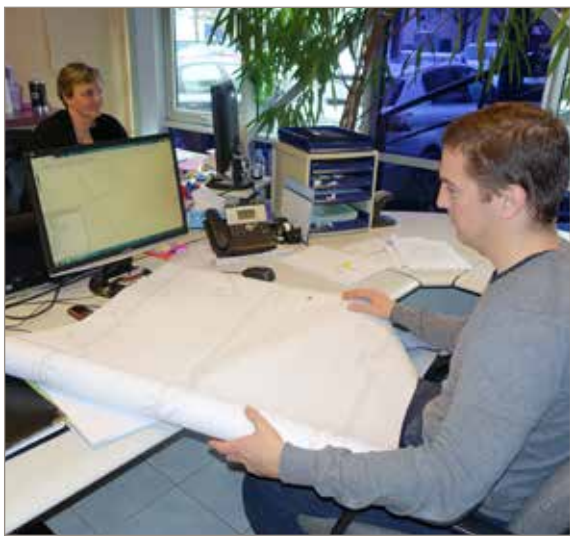
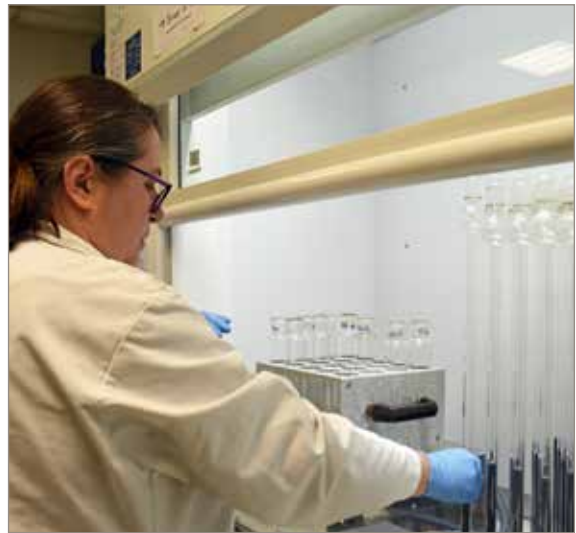
D302.0 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 110

Définition	Indice de 0 à 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise en œuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en œuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B - 40 points).	
Finalité	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.	
<i>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC (100 points)</i>		
0 ou 20 pts	Délimitation des zones ANC par une délibération.	20
0 ou 20 pts	Application du règlement de SPANC approuvé par une délibération.	20
0 ou 30 pts	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires.	30
0 ou 30 pts	Pour les autres installations, délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien.	30
<i>B – Éléments facultatifs du SPANC (40 points)</i>		
0 ou 10 pts	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	0
0 ou 20 pts	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	0
0 ou 10 pts	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10

CONFORMITÉ

P301.3 CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS ANC 69,5 %

Définition	Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement, rapportée au nombre total d'installations contrôlées.		
Finalité	L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser		
	Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service		614
	Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité		108
	Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement		319



INSPIRE ME
TZ

Assainissement Valorisation Recyclage



Haganis
Environnement

Régie de Metz Métropole
Rue du Trou-aux-Serpents - CS 82095 - 57052 METZ CEDEX 02

Service Clients : Tél. 03 87 34 64 60

Accueil téléphonique : Tél. 03 87 34 40 00

www.haganis.fr



Rédaction : HAGANIS

Maquette, mise en page et illustrations : HAGANIS, service Communication

Crédits photos : HAGANIS - Vues aériennes : FlyPixel

Illustration : Te'rifik

Impression : Imprimé sur papier PEFC, contribuant à la gestion durable des forêts

Mars 2021


IMPRIM'VERT®